

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

389

DT4

Projet de parc éolien Canton MacNider

6211-24-094

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M^{me} MIREILLE PAUL, présidente**
 M. PIERRE BENOIT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 mai 2025 à 19 h
Centre communautaire de Saint-Damase
379, rue de l'Église
Saint-Damase (Québec)
et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 MAI 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (présentation verbale)
M. Jean Habel..... 4

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM4)
M. Luis Calzado..... 11

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM9)
M^{me} Mélodie Mondor..... 16

ALEXANDRE RICHARD (DM20, DM20.1)..... 25

M. GUY D'ASTOUS (présentation verbale)..... 31

PAUSE
REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. GILBERT OTIS (présentation verbale)..... 39

VENT D'ÉLUS (DM6)
M^{me} Rachel Fahlman et M. Stéphane Vincelette..... 46

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA (DM19)
M^{me} Janie Vachon-Robillard..... 52

MOT DE LA FIN..... 59

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 MAI À 13 h 30

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 MAI 2025
MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5

Excusez-moi. On va bientôt commencer la séance, alors je vous demanderais, avant qu'on commence, je vous rappelle de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques susceptibles de faire du bruit en mode sourdine. Je vous remercie.

10

Également, je dois vous mentionner que les séances de l'audience publique sont filmées et enregistrées pour permettre leur diffusion en direct et en différé. Autrement, la prise de photos et de vidéos n'est permise que pour les médias et une personne de notre équipe, madame Maloney, qui est à l'arrière, qui réalisera quelques clichés. Ceux-ci pourraient être diffusés dans nos médias sociaux, notre infolettre ou des documents administratifs, par exemple. Si vous souhaitez ne pas être photographié, s'il

15

vous plaît, manifestez votre opposition à madame Maloney.

Je vous remercie, on commence sous peu.

20

BRÈVE SUSPENSION

LA PRÉSIDENTE :

25

Bonsoir. Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement -- le BAPE -- par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

30

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Mireille Paul, j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, composée de mon collègue commissaire, monsieur Pierre Benoit, et moi-même.

35

Voici également notre équipe. En salle, nous avons Alexandre Bourque, analyste; et Léya Tremblay, stagiaire; ainsi que Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission, à l'arrière. Les autres personnes qui collaborent avec nous sont Léa Harvey, Françoise Quintus, analystes -- toutes les deux analystes; Josiane Ouellette, notre conseillère en communications; et Ulriche Welchina Miyalou Tati, notre agente de secrétariat.

40

Je tiens également à souligner le travail de Sébastien Gonthier et de Wendy April, responsables

de la sonorisation et de la captation vidéo de la séance; et de l'équipe du BAPE qui s'occupe de la webdiffusion, soit Pierre Dufour, Marie-Ève Gendron, Karine Fortier, Andrea Aristizabal; ainsi que toutes... ainsi que des sténographes, Marie-Anne René et Tamara Provost, qui saisiront les propos de la deuxième partie de l'audience.

5

Les transcriptions des séances seront accessibles dans environ une semaine au bureau et sur le site Web du BAPE. Pour celles et ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, les centres de consultation des bureaux municipaux de Saint-Noël et Saint-Damase en offrent une gratuitement. Il est aussi possible d'y consulter plusieurs documents relatifs au projet en version papier.

10

Nous entamons aujourd'hui la deuxième partie de l'audience publique. À titre de rappel, nous avons tenu, les 23 et 24 avril derniers, les séances de la première partie. Elles ont été l'occasion d'obtenir de l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Il est maintenant temps d'exprimer votre opinion, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet.

15

Avant de commencer, je demanderais aux personnes qui sont inscrites pour prendre la parole ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour nous aviser de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter notre horaire. De plus, il est à noter que le temps alloué pour chaque présentation est de 10 minutes.

20

Par la suite, mon collègue -- Pierre Benoit -- et moi pourrons échanger avec les intervenantes et intervenants afin de faire préciser leur point de vue.

25

Ce soir, huit présentations sont à l'horaire. Cela dit, nous avons réservé un peu de temps pour celles et ceux qui désireraient donner leur opinion de manière spontanée. Pour se faire, il suffit de s'inscrire au registre -- que je déclare maintenant ouvert -- en se rendant à l'arrière de la salle, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

30

Durant nos travaux, nous respectons les règles de participation élaborées par le BAPE. Par exemple, les propos diffamatoires ou injurieux sont interdits. Ces règles visent à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées et il est possible d'en prendre connaissance sur notre site Web.

35

De même, j'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Dans cette optique, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ni aucun manque de respect ne seront acceptés au cours de l'audience.

40

Je vous rappelle également que toute personne a la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

5 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre en vous rendant à l'arrière de la salle, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web ou BAPE ou en téléphonant toujours au même numéro, au 1 800 463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance, vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit jusqu'au 29 mai à 16 h.

10 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Les questions supplémentaires qu'elle pourrait poser à l'initiateur et aux personnes-ressources ainsi que les réponses qu'elle obtiendra seront déposées sur le site Web et au bureau du BAPE.

15 La commission d'enquête rédigera un rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

20 Le rapport sera remis au Ministre au plus tard le 22 août. Par la suite, celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale.

25 C'est à la lumière des rapports du BAPE et du Ministère que le Ministre fera sa recommandation au conseil des ministres.

La décision d'autoriser ou non le projet ou de l'autoriser sous certaines conditions appartient au conseil des ministres et non au BAPE.

30 En terminant, je tiens à vous dire que votre opinion à l'égard de nos services est importante pour nous, c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques instants pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Il suffit de pointer le code QR qui apparaît à l'écran avec votre... avec l'appareil photo de votre téléphone cellulaire, de suivre le lien qui se trouve sur le site Web du BAPE ou, pour les personnes en
35 salle, de remplir le formulaire papier disponible à l'accueil. Merci beaucoup de votre collaboration.

J'invite maintenant notre premier participant, monsieur Jean Habel, de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable à venir faire sa présentation. Monsieur Habel est en ligne avec nous.

40

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (présentation verbale)
M. JEAN HABEL

5

M. JEAN HABEL :

Oui, bonjour.

10

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Habel. Alors, avant...

15

M. JEAN HABEL :

Est-ce que...

LA PRÉSIDENTE :

20

Oui, allez-y.

M. JEAN HABEL :

Oui, je voulais juste m'assurer que vous m'entendiez bien à la commission.

25

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend très bien. Je vous rappelle que vous avez 10 minutes pour faire votre présentation. Comme vous n'êtes pas en salle devant moi, je vous demanderais d'être attentif au temps comme moi je le serai et il se peut qu'à deux minutes de la fin, je vous interrompe, malheureusement, pour vous signaler qu'il faudrait procéder à une conclusion, et suite à votre présentation, bien, on se réserve du temps, nous, de notre côté, pour vous poser des questions. Alors, on vous écoute.

30

M. JEAN HABEL :

Parfait. Merci beaucoup, madame la présidente, monsieur le commissaire, je vais être respectueux du temps qui m'est imparti puis je suis très heureux de pouvoir être avec vous puis pouvoir m'entretenir sur le projet, aujourd'hui, de Canton MacNider.

35

40

Donc, très heureux de pouvoir avoir aussi entendu toutes les remarques que vous avez faites sur

l'importance du cheminement du BAPE, je pense que c'est toujours important d'avoir cette perspective-là.

5 De notre côté, à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, c'est sûr et certain que notre but est de s'assurer qu'on puisse promouvoir l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, et par le fait même, dans le fond, faire des interventions pour s'assurer que des solutions d'énergie propre, comme le projet qui sont présentés aujourd'hui, puissent éventuellement voir le jour, mais aussi dans une perspective où on sait qu'on doit avoir cette perspective-là où l'implication avec le milieu étant important pour le succès de nos projets.

10 Donc, le projet aujourd'hui qui est à l'étude de Canton MacNider, c'est le fruit d'un partenariat avec Clearlight et aussi la société en commandite de l'Alliance de l'énergie de l'Est, donc qui va se retrouver, comme ça a été probablement mentionné ou comme ça a été écrit, dans la MRC de Matapédia.

15 Donc, de notre côté, on voit ce projet-là comme étant porteur. C'est sûr et certain que d'avoir une puissance de 122,32 mégawatts, plus précisément, qui va être intégrée au réseau de transport d'Hydro-Québec, qui va se faire aussi de façon harmonieuse avec le milieu, est intéressant et porteur parce qu'on va engendrer non seulement des économies ou des retombées économiques significatives pour la MRC, mais aussi contribuer à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie du Québec par des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars, qui va créer plus de 150 emplois dans la phase de construction et aussi des emplois permanents au cours de la durée de vie du parc éolien.

20 Et de notre côté, on voit, de notre perspective, le projet qui s'inscrit dans une orientation du développement durable qui est assurément en phase avec les perspectives au niveau environnemental, alors que, tacitement, le gouvernement du Québec s'est engagé vers la carboneutralité d'ici 2050, puis de notre côté, on fait quand même plusieurs constats à travers un mémoire que je veux résumer aujourd'hui et qui va peut-être vous clarifier. Il va vous être... vous le faire parvenir dans les prochains jours, là, je pense qu'il y a eu un petit enjeu de transmission. Donc, sachez qu'on va vous transmettre cet élément-là supplémentaire pour pouvoir le considérer durant votre BAPE.

25 Mais ce que je voulais mettre de l'avant, surtout, à travers les constats aujourd'hui, c'est réellement que l'acceptabilité sociale est au coeur du développement d'un projet comme celui-ci, puis le fait qu'on ait la participation de l'Alliance de l'Est, qui regroupe plus de 209 entités, avec aussi la Première Nation Wolastoqiyik, je pense, parle par elle-même sur la perspective d'acceptabilité sociale qui peut se dégager à l'intérieur de ce projet-là.

35 Et aussi, j'en faisais état juste d'emblée, mais tous les bénéfices sociaux et économiques importants pour la région, pour le milieu d'accueil, parce que je pense que les gens de la région Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, en général, connaissent très bien le développement

5 éolien et savent très bien à quel point ça peut être une filière créatrice d'emplois. Il y a plusieurs emplois qui sont reliés, dans la région du Bas-Saint-Laurent et aussi de la Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, reliés à ces technologies-là. Donc, je pense que ça parle par eux-mêmes, l'importance qu'on peut avoir, non seulement pour des retombées pour les municipalités, mais aussi les retombées économiques pour le secteur, puis en incluant le secteur, on inclut aussi toutes les périphéries du secteur économique.

10 Je le mentionnais aussi, l'atteinte de la carboneutralité, c'est un engagement du gouvernement du Québec, mais qui se transmet aussi dans l'ensemble des régions du Québec où tout le monde peut contribuer. Alors, je pense que ce projet-là s'aligne aussi de façon assez importante vers cette perspective-là d'atteindre la carboneutralité puis aussi de rapprocher la production aussi vers les lieux de consommation. Donc ça, c'est un autre élément quand même assez important à prendre en considération.

15 Je pense aussi, dans la diversification du portefeuille énergétique, en général, de voir qu'on ne se fie pas seulement sur une source d'énergie, mais qu'on devient, disons, multiénergies. On le voit avec la diversification du portefeuille qui s'aligne de plus en plus avec l'éolien, l'utilisation aussi avec le distributeur Hydro-Québec qui a maintenant ajouté aussi le portfolio solaire à sa gamme de perspectives est vraiment porteur puis je vais expliquer un peu la raison pour laquelle je pense que ça peut être porteur aussi par la suite.

20 Puis un autre constat qu'on fait, c'est le fait que l'énergie éolienne va vraiment diminuer les gaz à effet de serre de différents secteurs. Donc, ça va contribuer à décarboner le secteur de l'industrie, ça va contribuer à décarboner le secteur des bâtiments et ça va contribuer à décarboner le secteur aussi du transport dans les prochaines années.

25 Donc, en termes d'acceptabilité sociale, nous, on avait vu un sondage de Léger Marketing qui mentionnait que l'énergie éolienne était acceptée par une grande majorité de Québécois et Québécoises par rapport à toutes les formes d'énergies qui étaient présentes dans le mix énergétique au Québec, donc je pense que c'est assez porteur, et je pense que pour le projet éolien de Canton MacNider, on voit vraiment cette perspective-là, au niveau du projet Canton, d'acceptabilité sociale; de consultation, d'implication avec les membres de la communauté locale. Donc, je pense que le projet Canton, en général, est très porteur à ce niveau-là et l'implication aussi de l'Alliance de l'Est, en général, je pense, fait foi aussi de l'acceptation -- l'acceptabilité sociale aussi de ce projet-là.

35 Je mentionnais toute la filière créatrice d'emplois qu'est l'aspect de l'énergie éolienne. On a un document spécifique d'Aviseo que vous allez voir à travers notre mémoire qui fait état, dans le fond, des 4 000 premiers mégawatts qui ont été installés au Québec, donc je pense que vous allez pouvoir voir tous les éléments importants en termes de retombées économiques. Il n'y a pas eu beaucoup d'autres projets qui ont été installés au Québec, ça fait que je pense que ça va vous donner quand même une perspective assez intéressante de comment on peut voir les retombées locales, qui s'inscrit dans un

40

5 tout quand même assez important, qui est le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui va mobiliser des dizaines de milliers de travailleurs. On parle de 35 000 travailleurs et travailleuses de la construction par année jusqu'en 2035 à travers un plan qui est beaucoup plus large, de plus de 100 milliards de dollars à l'horizon de 2035, donc, d'Hydro-Québec.

10 Donc, ce projet-là s'inscrit dans cette lignée-là, mais il y a quand même des retombées importantes pour les collectivités locales, participation en équité, comme par exemple, dans le cas du projet de Canton, redevances aussi qui sont possibles, locations foncières, taxes, dons et commandites qui sont aussi possibles à l'heure actuelle dans plusieurs éléments. Entre autres, plus spécifiquement, des versements de 5 700 mégawatts -- 5 700 \$ par mégawatt installé pour la durée de vie du projet, donc je pense que c'est quand même assez important de le mentionner; puis aussi des redevances tout au long du projet, qui est estimé à 25 ans, qui ont quand même été décrites dans plusieurs discussions à travers le BAPE et les documents qui ont été fournis aussi par les personnes qui sont titulaires du projet. Donc, je pense que c'est quand même assez important pour nous de le mentionner.

15 Un autre élément quand même assez important pour nous de mettre de l'avant, c'est que l'énergie éolienne fait partie d'un bouquet quand même assez important...

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Habel... Monsieur Habel, il vous reste 1 minute 20.

M. JEAN HABEL :

25 Oui. Donc, je vais faire assez rapidement, mais pour vous dire qu'on a vu quand même, à travers les barrages hydroélectriques, un niveau d'eau qui a été un petit peu plus bas à travers les dernières années, donc d'avoir un bouquet énergétique complémentaire comme l'énergie éolienne est très porteur.

30 L'autre élément que je veux vous mentionner aussi, c'est que l'énergie éolienne a une empreinte au sol qui est très minime, donc quand on parle d'un nombre d'hectares assez important pour la surface d'un projet, en réalité, la surface physique qu'on va avoir, non pas de façon aérienne, mais vraiment physique, va être un peu moins d'environ 5, 6 %, donc je pense que c'est quand même assez important, sachant que le Québec a quand même des volontés d'atteindre un cadre de protection de la biodiversité. Donc, l'énergie éolienne a peu d'ancrage au sol, qui est quand même important.

35
40 Donc, en conclusion, sachant que je n'ai pas beaucoup de temps, je voulais vous signifier à quel point je pense que le Québec a misé sur les énergies renouvelables par le passé et misera, je l'espère, avec ce projet-là, de façon continue avec l'énergie éolienne qui est une forme toute désignée pour pouvoir s'assurer d'intégrer davantage de renouvelables porteurs et à faible émission de GES partout à

travers le Québec, et notamment, pour le projet de Canton.

LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup, vous êtes dans les temps, félicitations. J'aurais deux questions.

M. JEAN HABEL :

10 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

15 Vous avez mentionné... puis c'est des points que vous n'avez pas abordés dans votre
présentation, si ce n'est peut-être de façon un petit peu rapide. On parle beaucoup de décarbonation.
Maintenant, c'est le mot qui est employé quand on veut lier ou quand on veut justifier l'augmentation de
l'apport énergétique, notamment en y arrivant avec les énergies renouvelables. Mais j'aimerais savoir,
vos membres qui sont... les gens qui sont membres de votre association, qu'est-ce qu'ils font, de leur
côté, au niveau de la fabrication pour diminuer leur empreinte carbone?

20 **M. JEAN HABEL :**

25 Oui. Bien, plusieurs éléments quand même à travers cet élément-là. Je pense que, t'sais, dans
les analyses qu'on fait de l'énergie éolienne par rapport à l'empreinte des gaz à effet de serre, lorsqu'on
se compare avec plusieurs autres technologies, naturellement, l'empreinte au niveau des GES est
quand même très basse lorsqu'on se compare avec d'autres technologies.

30 Je vous dirais qu'il y a quand même beaucoup de travail qui est en train d'être fait dans plusieurs
turbiniers. Donc, de notre côté, on a des municipalités, des entreprises issues des Premières Nations,
on a le distributeur Hydro-Québec, on a des promoteurs et on a aussi des turbiniers, entre autres, parmi
nos plus de 350 membres.

35 Mais je vous dirais qu'il y a quand même des éléments qui sont faits pour s'assurer d'améliorer la
recyclabilité, l'économie circulaire de plusieurs des composantes qui sont faites. À l'heure actuelle, il y a
quand même un taux de récupération au niveau des entités ou des composantes au niveau des turbines
assez impressionnant, quand même, puis c'est sûr qu'on peut toujours travailler davantage là-dessus.
Des entreprises comme Vestas, par exemple, qui vont aller même jusqu'à vouloir essayer de récupérer
toute la résine sur leurs composantes.

40 Donc, je vous dirais que la recyclabilité, étant donné qu'une des composantes importantes au
niveau des turbines est l'acier et l'aluminium, entre autres, bien, la récupération de ces composantes-là

est assez facile et bien établie.

5 Après ça, il y a d'autres éléments qui entrent en ligne de compte puis il y a toujours un travail à faire, mais je vous dirais que les turbiniéristes sont très conscients qu'il faut, à travers des projets renouvelables, améliorer leur empreinte. Mais somme toute, je vous dirais qu'on a quand même fait des pas de géant dans notre industrie au niveau de la recyclabilité des composantes par le passé.

10 On a d'ailleurs un élément plus spécifique sur notre site Internet, donc j'en prends bonne note, je vais vous le partager à la commission, toutes les composantes qui peuvent être recyclées à l'intérieur d'une turbine puis le pourcentage exact qui peut être récupéré. Donc, je vais le transmettre à la commission en même temps que d'autres éléments plus spécifiques du mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

15 J'ajouterais... Bien, vu qu'on est sur le sujet, vous m'amenez assez rapidement à ma deuxième question au niveau du démantèlement. Vous l'avez mentionné, les composantes d'acier, les métaux rares qui sont... ça, je pense que tout le monde s'entend pour dire qu'il y a vraiment un marché pour ça et que ça se récupère relativement facilement et ça se réemploie, mais qu'en est-il des pales au Canada? Vous avez parlé de l'entreprise Vestas, mais au Canada, est-ce qu'il y a de la recherche et développement sur à la fois la fabrication des pales pour diminuer la quantité d'époxy qu'il y a dedans, améliorer la recyclabilité ou la réutilisation des pales qui sont en fin de vie?

M. JEAN HABEL :

25 Oui, merci pour la question, puis c'est sûr et certain que je pense que les gens de Vestas ou peut-être d'autres personnes dans la salle pourraient compléter, mais comme je disais, il y a des recherches et développements qui sont en train d'être faits pour augmenter encore plus, au niveau de la recyclabilité, les composantes au niveau de l'énergie éolienne. Je pense qu'on fait aussi beaucoup d'efforts au niveau de s'assurer que suite aux lettres de crédit qu'il peut y avoir, s'il y a démantèlement à avoir, il se fait de façon la plus optimale possible.

35 C'est sûr et certain aussi que de notre côté, je pense qu'il faut de plus en plus miser vers l'utilisation du rééquipement puis il y a plusieurs discussions, à l'heure actuelle, qui sont en train d'être faites. Mais plus spécifiquement, quand on parle d'une éolienne, c'est recyclable à plus de 85 %, donc il est possible de réutiliser ou de recycler environ 85 à 90 % d'une éolienne en masse. Donc, on parle de plusieurs composantes, donc : tours d'acier, câbles de cuivre, équipements électroniques qui peuvent être démontés et recyclés.

40 Donc, effectivement, je parlais de la recherche et développement qui peut avoir lieu puis de l'amélioration continue qu'on peut avoir au niveau de l'ensemble des composantes, mais je vous dirais

quand même qu'il y a de la recherche et développement qui a déjà été faite puis de pouvoir récupérer plus de 85 % de la masse d'une éolienne, c'est déjà très intéressant. Est-ce qu'on peut faire mieux? Comme dans tout, on peut toujours faire mieux, puis je pense que c'est important de toujours viser l'excellence.

5

Donc, c'est sûr et certain qu'il y a de la recherche et développement qui se fait à l'heure actuelle, mais je pense que c'est important quand même de mentionner que la grande, grande majorité des composantes éoliennes peuvent être recyclées puis je pense qu'à travers la note que je vais vous faire parvenir, on va pouvoir aller un petit peu plus dans le détail, mais il y a de la recherche et développement qui est faite pour toujours s'assurer de l'améliorer.

10

Mais je vous dirais qu'un des éléments qui est quand même assez intéressant avec les turbines pour... à l'heure actuelle, c'est qu'il y a beaucoup d'éléments à travers, par exemple, le rééquipement d'un parc ou la prolongation d'un parc qui fait qu'on peut prolonger la durée de vie utile d'un parc. Donc, elle est estimée à 25 ans pour le projet à l'heure actuelle, mais est-ce que, dans les années à venir, elle pourrait dépasser le 25 ans? La question sera peut-être au niveau de l'acceptabilité sociale, au niveau de plusieurs réalités, mais je pense que les composantes en tant que telles deviennent de plus en plus sophistiquées et peuvent potentiellement peut-être aller encore plus loin en termes de durée de vie utile. Mais il y a plein d'éléments à prendre en considération, mais...

15

20

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Habel, monsieur Habel...

25

M. JEAN HABEL :

... je pense qu'on fait des pas quand même assez importants.

30

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je suis obligée de vous interrompre parce qu'on a quand même un horaire à respecter, mais je pense qu'on a compris le message.

35

M. JEAN HABEL :

Il n'y a pas de problème.

40

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie infiniment pour votre participation, je vous souhaite une bonne soirée.

M. JEAN HABEL :

Monsieur le commissaire, madame la présidente, merci pour votre temps.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va maintenant passer à monsieur Luis Calzado qui est également en ligne. Monsieur Calzado représente l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable.

15

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM4)
M. LUIS CALZADO**

20 **M. LUIS CALZADO :**

Bonsoir, madame la présidente, est-ce que vous m'entendez? Monsieur le commissaire, est-ce que vous m'entendez?

25 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend très bien, oui.

30 **M. LUIS CALZADO :**

Parfait, merci beaucoup. Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. En premier, je voudrais vous remercier de me permettre de m'exprimer sur le parc éolien Canton MacNider.

35 En premier, je voudrais me présenter. Mon nom, c'est Luis Calzado et je suis le président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, AQPER. Alors, on est actif au Québec depuis 30 ans et on regroupe les producteurs, équipementiers et entreprises de biens et services de l'écosystème des énergies renouvelables ici, au Québec. Notre mission est de favoriser un environnement d'affaires optimal à la production d'énergie renouvelable de maximiser la contribution de chacune des filières pour réaliser la transition énergétique ici, au Québec.

40 On est à l'écoute des intervenants du milieu, des responsables publics, des citoyens, et nous

encourageons aussi leurs d'échanges pour apprendre sur les énergies renouvelables. On est les dépositaires de l'expertise québécoise en la matière des énergies renouvelables et nous mettons le savoir-faire de nos membres en tout ce qui concerne la transition énergétique. Nous informons aussi le grand public sur les filières énergétiques renouvelables et participons aussi au débat sur les enjeux énergétiques et nous bonifions les règlements, les protocoles, prenant en compte les... en prenant part des différentes consultations ainsi que dans les différents groupes de travail pour bénéficier -- pour aider à bénéficier tout ce qui est la transition énergétique qui est déployée, les énergies renouvelables ici, au Québec.

Maintenant, si on va directement dans le projet de parc éolien Canton MacNider, c'est un projet qui va réunir deux compagnies, Clearlight Energy associée à l'Alliance de l'énergie de l'Est, qui sont deux membres de notre association. Premier, l'Alliance de l'énergie de l'Est, celle-ci regroupe, ultimement, l'ensemble des MRC de l'est du Québec, les MRC de Montmagny jusqu'à la MRC de la Côte-de-Gaspé, en plus de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et aussi les Premières Nations Wolastoqiyk Wampanoag.

Alors, le projet, en lui-même, il va permettre de déployer 122 mégawatts d'éolien qui va permettre de répondre aux besoins énergétiques du Québec et qui va contribuer à la décarbonation de notre province. Il va s'inscrire aussi dans le plan d'action d'Hydro-Québec, le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui a comme objectif de déployer l'énergie éolienne ici, au Québec.

Maintenant, si on va parler plus spécifiquement du partenariat qui est développé entre l'Alliance de l'Est et la compagnie Clearlight, il faut tenir en compte que la compagnie Clearlight a déjà l'expertise à déployer l'éolien ici, au Québec, car ils opèrent déjà le parc Saint-Damase 1 qui est un parc qui est actif, ça fait déjà presque près de 10 ans. Ça veut dire, il y a une expertise et une écoute de la population et elle permet de déployer ce projet, déjà, avec de l'expertise. Ça veut dire, l'union entre l'Alliance de l'Est et Clearlight va permettre de pouvoir amener cette expertise pour le développement du parc éolien du Canton de MacNider.

Alors maintenant, si on va directement dans comment est-ce que ce projet va pouvoir aider notre -- la communauté d'accueil, bien, déjà, il y a les retombées économiques. Elles vont permettre une retombée économique d'une valeur estimée de 400 millions, ce qui va permettre de créer des emplois, elle va créer 150 emplois pendant le développement du projet et va créer aussi 10 emplois pendant l'opération du projet. Il faut tenir en compte que ce sont des emplois qui... ce sont des emplois qualifiés, c'est-à-dire des emplois pour une technologie qui est en demande dans le monde, c'est des emplois pour des personnes qui vont pouvoir opérer ces parcs pendant les 25 ans d'opération.

Maintenant, quand on va dans la partie financière, le projet va prévoir des distributions nettes annuelles de 1.6 million aux membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est pour un total près de 27 millions sur les 25 ans d'opération du projet. À ces distributions s'ajoutent les paiements fermes annuels de

706 000 pour les communautés d'accueil, dont, respectivement, de 233 000 annuellement pour Saint-Damase et 155 000 pour Saint-Noël.

5 L'ensemble de ces retombées économiques ne tiennent pas en compte les loyers des propriétaires qui auront des infrastructures sur leur terrain, mais des retombées économiques indirectes telles que l'hébergement et la restauration qui, elles aussi, vont contribuer aux activités d'économie locale de la communauté d'accueil.

10 Nous, comme association, on tient à souligner la démarche d'information et les consultations des promoteurs, conformément aux bonnes pratiques de l'industrie, pour déployer les projets éoliens ainsi que la volonté à la mise en place d'un comité de suivi afin d'assurer des communications et une prise en compte fluide des préoccupations des milieux *locals*. Nous croyons aussi que c'est en ayant cette compréhension approfondie des intérêts du milieu et en offrant des bénéfices localement qu'un projet peut être gagnant pour tout le monde.

15 Avec les besoins énergétiques qui sont grandissants dans notre province, ce type de projet va nous permettre d'arriver à une décarbonation. C'est pourquoi nous, comme association, on se présente aujourd'hui pour supporter ce projet, pour supporter cette technologie qui va permettre : 1, de décarboner notre société; et numéro 2, à contribuer à l'économie du Québec.

20 Merci beaucoup, je suis ici pour répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, monsieur Calzado. C'est mon collègue qui va vous poser des questions.

LE COMMISSAIRE :

30 Merci, monsieur Calzado. Deux questions, la première concernant les retombées économiques. Vous nous en avez parlé, en particulier à l'échelle locale, et vous avez mentionné la création d'emplois temporaires, permanents, on comprend bien. À l'échelle régionale, pourriez-vous nous donner -- nous expliquer comment le projet va contribuer, en fait, aux retombées ou au développement économique?

M. LUIS CALZADO :

35 Bien, déjà, la beauté des projets qu'on développe ici, au Québec, c'est que ça demande des partenariats, ça veut dire des partenariats entre des promoteurs qui ont une expertise à développer cette technologie, mais aussi avec des partenaires locaux comme l'Alliance de l'Est.

40 Comme j'ai mentionné, l'Alliance de l'Est regroupe plusieurs MRC, ces MRC qui vont utiliser ces

retombées économiques pour des activités, que ça soit des programmes sociaux, que ça soit des développements des activités, qui vont permettre de mettre de l'avant et d'améliorer la qualité de vie des communautés.

5 Comme j'ai indiqué, l'Alliance de l'Est, elle ne représente pas seulement des municipalités et des MRC, mais aussi des Premières Nations. Encore, ici, c'est un partenariat qui est, moi, je pense, un exemple parfait de comment est-ce que les projets éoliens devraient être développés ici, au Québec, et dans lesquels plusieurs endroits dans le monde prennent exemple, car ça permet de ramener la partie d'expertise technique, mais aussi de pouvoir permettre que la communauté d'accueil puisse y contribuer
10 elle aussi. Il faut aussi s'assurer qu'en mettant ce partenariat ensemble, ce que ça permet, c'est que les communautés d'accueil, bien, elles peuvent reconnaître et peuvent participer à cette transition énergétique aussi.

LE COMMISSAIRE :

15 Bien, merci beaucoup. Seconde question, qui ressemble beaucoup à celle que ma collègue, la présidente, a posée à votre vis-à-vis ou votre collègue de l'Association canadienne. Ça porte sur la recyclabilité; sur, au fond, tous les efforts qui pourraient être faits pour valoriser, sur le cycle de vie, les composantes de l'éolienne. On se demandait si l'association a pris certaines initiatives de son côté ou si
20 vous pouvez peut-être nous parler des initiatives qui sont prises par certains de vos membres qui se démarqueraient dans ce domaine-là?

M. LUIS CALZADO :

25 Hum hum, OK. Alors, peut-être, pour rajouter au point que mon collègue, Jean Habel, a mentionné avant, il faut tenir en compte que nous, comme association, ce qu'on fait comme promotions, c'est l'économie circulaire, économie circulaire qui se base sur plusieurs piliers, un des piliers qui est le pilier de continuation ou prolongation de vie des biens -- excusez-moi si [inaudible], c'est-à-dire prolongation de vie pour pouvoir nous assurer que l'utilisation des éoliennes puisse... après leur 25 ans
30 de vie, puisse continuer. Alors ça, c'est le premier pilier de l'économie circulaire.

Numéro 2, qui est la recyclabilité, je crois que je touche qu'à votre question ici. Oui, maintenant, il faut tenir en compte qu'une éolienne est composée des palmes et de la tour. Ici au, au Québec, les tours qui sont fabriquées, on a des compagnies comme Marmen qui font déjà de la recherche pour
35 pouvoir recycler les tours, c'est-à-dire le poteau qui est utilisé dans l'éolienne. Maintenant, en ce qui concerne les palmes, il faut tenir en compte qu'ici, au Québec, on arrive au terme de vie des premiers projets éoliens, ce qui veut dire, c'est qu'on est en train d'étudier les types de manières de comment est-ce qu'on peut recycler les palmes. Les compagnies membres de l'AQPER, les promoteurs, participent déjà activement dans différentes études pour recycler ces palmes. Maintenant, il y a
40 différentes manières de comment est-ce qu'on va pouvoir les recycler, que ça soit en les utilisant, par

5 exemple, ces palmes-là, les mélangeons avec du pavé pour les routes ou d'autres types de projets pilotes qui peuvent être développés. Nous, comme association, on supporte ce type d'initiative, car à la fin de la journée, c'est de pouvoir s'assurer que, 1, les équipements qui sont utilisés dans la technologie éolienne puissent, 1, puissent être prolongés; et numéro 2, si, au besoin, puissent être recyclés et puissent aider à notre société et qu'ils ne nuisent pas aux activités qu'on développe dans notre société.

LE COMMISSAIRE :

10 Et en ce qui concerne les pales, en particulier, est-ce que votre association... Vous parliez de projets ou d'initiatives, est-ce que ces projets-là sont menés par les manufacturiers ou si l'association mène, de sa propre initiative, certains projets de recherche et développement, par exemple?

M. LUIS CALZADO :

15 Ce n'est pas nous, comme association, qui développons ça, il y a d'autres associations qui le développent. Nous, ce qu'on s'assure, c'est que les promoteurs ou les compagnies qu'on représente y participent dans ce projet pilote pour nous assurer qu'il y ait un apprentissage et qu'éventuellement, au moment où il y a le recyclage de ces palmes, bien, qu'il puisse être fait.

20 On pourrait... je pourrais vous transmettre les informations des types de projets pilotes qui sont développés, qui sont en cours de développement ici, au Québec, pour pouvoir... pour que vous ayez plus d'informations quelles sont les compagnies et dans quels types de projets elles sont impliquées pour le recyclage de ces palmes.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Bien, c'est tout pour moi, je vous remercie beaucoup.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement, monsieur Calzado...

M. LUIS CALZADO :

35 Merci beaucoup, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

40 Oui, ce serait apprécié si vous pourriez nous transférer la documentation dont vous venez de parler. On vous remercie pour votre participation ce soir, bonne fin de soirée.

M. LUIS CALZADO :

Merci beaucoup, madame la présidente, bonsoir à vous.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va y aller maintenant, toujours en ligne, avec madame Mélodie Mondor qui représente le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

10 Ah, vous êtes en salle, un miracle, une vraie personne.

**COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM9)
M^{me} MÉLODIE MONDOR**

15

LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, ouvrez le micro, madame, puis j'en profite pour vous rappeler que vous avez 10 minutes puis que vers la fin, si je vois que vous êtes dans une envolée oratoire, je vais peut-être vous faire signe.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

25 Super, je vais essayer de bien faire ça, je vais essayer d'être à l'écoute des signaux qui vont m'être envoyés.

LA PRÉSIDENTE :

30 Merci, on vous écoute.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

35 Parfait. Donc, Mélodie Mondor, directrice générale du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, bien heureuse d'être avec vous pour vous présenter le modèle de développement novateur qui a été développé au Bas-Saint-Laurent grâce aux revenus issus de la filière éolienne.

40 Donc, le Collectif régional, je vous le présente d'abord, pour commencer. C'est une organisation qui a un statut d'OBNL, mais aussi d'entité municipale puisqu'on a été formé par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent suite à l'abolition des conférences régionales des élus. L'objectif de notre organisation est de concerter les élus avec les institutions du milieu, la société civile, établir les priorités

5 de la région puis conclure des ententes et des partenariats selon la volonté du monde municipal. Pour se faire, notre organisation a vu le jour en 2015 suite à l'abolition des CRÉ -- conférences régionales des élus -- puis ça se passait au même moment où il y avait un fort développement de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent. Plus spécifiquement, ça a suivi la création de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent puis des partenariats développés de façon égalitaire avec les communautés -- donc, avec les huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wahi-sipekuk -- qui sont les administrateurs de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

10 La particularité de notre modèle ici, c'est qu'en plus des investissements qui ont été consentis par la Première Nation et les MRC, elles ont fait le choix, dès le départ, au moment de la création de leur entente intermunicipale, de redistribuer les revenus à parts égales entre les huit MRC, la Première Nation, puis la particularité du modèle bas-laurentien, c'est qu'ils ont décidé de réserver un dixième des revenus issus de la filière éolienne en partenariat avec les communautés pour leur organisme de développement régional. Notre fonctionnement est donc assuré par ces revenus-là ainsi que ça nous permet d'agir comme levier financier dans plusieurs ententes de partenariat qui sont conclues avec des ministères de la région puis avec partenaires de la société civile et OBNL.

20 Le CRD, c'est une trentaine d'employés répartis en quatre services : en développement social; développement économique; ressources naturelles, environnement; et également, action au niveau des élus municipaux puis à leur table des élus municipaux.

25 La mise en contexte du dépôt du mémoire, c'est vraiment pour venir vous illustrer, très concrètement, les retombées régionales de ces investissements et de ces revenus-là, éoliens, pour la région du Bas-Saint-Laurent puis venir vous démontrer comment le projet de Canton MacNider est un projet de plus qui va pouvoir concrétiser davantage de retombées pour les communautés ici, au Bas-Saint-Laurent.

30 Je ne ferai pas de long retour historique sur le développement de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent, j'imagine que vous avez largement été documenté sur cette question-là, mais ce qu'on peut dire, c'est qu'au début, les projets se sont faits à la pièce, il y a eu des conclusions d'entente qui ont été un peu moins avantageuses, disons. Assez rapidement, les villes, les MRC se sont regroupées, ont compris que ça serait davantage intéressant pour elles de se regrouper au sein... au Bas-Saint-Laurent, ça a été d'abord par une société en commandite, Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent; puis par la suite, par la Régie intermunicipale de l'énergie. Évidemment, tout ça s'est fait dans l'est du Québec au complet. Au même moment se développait la Régie intermunicipale en Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, puis éventuellement, l'Alliance de l'énergie de l'Est a regroupé les deux régies ainsi que les MRC de L'Islet et de Montmagny. Il faut comprendre que la Régie du Bas-Saint-Laurent continue d'exister à travers l'Alliance de l'énergie de l'Est puis continue d'administrer des revenus issus de l'exploitation des parcs en partenariat avec les communautés.

40

5 Donc, au Bas-Saint-Laurent, notre modèle de développement, c'est un modèle, comme je vous le dis, qui est novateur parce que le dixième des revenus, ça représente, au Bas-Saint-Laurent, entre... la Régie engrange entre et 7 et 9 millions. Il y a eu des années un peu moins fortes, donc disons entre 6 et 9 millions de dollars, annuellement. C'est réparti en 10 parts, donc le CRD, notre organisation, administre entre 6 et 900 000 \$ annuellement issus de la filière éolienne puis, bien ça, c'est issu des revenus d'opération des parcs Nicolas-Riou et Roncevaux dans la MRC d'Avignon. Si vous avez des questions, je pourrai y répondre, des questions plus particulières.

10 Notre modèle, donc on finance le CRD, notre fonctionnement, donc entre 400 -- 3 à 400 000 \$ qui sont attribués au fonctionnement du CRD. La balance est investie dans des projets de développement dans le milieu puis elle nous permet de conclure des partenariats, puis depuis 2017 jusqu'à 2025, c'est près de 6 millions qui ont été, donc, investis par le Collectif régional de développement, dans son fonctionnement et des projets, pour des retombées de plus de 57 millions de dollars. Donc, c'est pour dire qu'avec un dollar éolien, au Bas-Saint-Laurent, bien, on réussit à générer des retombées
15 financières de 10 \$ pour la région. Donc, c'est vraiment un ratio qui est très, très intéressant, puis évidemment, qui fait le bonheur de nos communautés puis qui est à la base de l'acceptabilité sociale des projets ici, au Bas-Saint-Laurent, parce qu'évidemment, le socle de cette acceptabilité-là pour le milieu, bien, ça a vraiment... ça s'appuie vraiment sur l'engagement des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent, de dire : « Bien, ces revenus-là qui vont être issus de nos partenariats avec les
20 promoteurs, on va les réinvestir dans nos milieux. »

25 Donc là, je vous ai explicité la portion strictement régionale, mais il faut comprendre qu'il y a également, dans l'ensemble des MRC de la région, des fonds d'attribution qui sont consentis à même les organisations MRC. Les élus de la région ont fait le choix de ne pas diminuer les quoteparts, les taxes de leurs citoyens dans bien des cas; parfois, c'est un petit peu le cas. Mais de façon générale, ces sommes-là sont vraiment réinvesties dans les communautés puis elles servent à concrétiser de nombreux partenariats financiers.

30 Donc, on le sait, le monde municipal, on travaille beaucoup avec les programmes normés des différents paliers de gouvernement, plus spécifiquement celui du monde municipal, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, mais aussi du ministère de l'Économie, le MAPAQ, et caetera, ministère de l'Environnement, puis dans ces ententes de partenariat là avec le monde municipal ou avec des organisations comme la nôtre, parce qu'on conclut des partenariats à la demande des MRC -- il n'y a rien qui se fait au CRD sans avoir des résolutions de l'ensemble des conseils de MRC de la région --
35 eh bien, on a tout le temps besoin d'une contribution du milieu quand on bâtit un projet puis une entente partenariale.

40 Donc, les revenus éoliens, c'est des revenus d'opération, donc on peut les utiliser comme contribution du milieu, ça fait toute la différence, donc ça nous permet une agilité, une autonomie qu'on n'aurait pas autrement. Dans des périodes un peu moins dorées, comme celle qu'on vit actuellement où

il y a beaucoup de coupures au niveau gouvernemental, bien, ces revenus-là qu'on a qui sont de source autonome, bien, nous permettent d'avoir une certaine sécurité pour dire : « On a encore des bases solides pour pouvoir agir dans nos communautés. »

5 Donc, voilà. Au niveau, plus spécifiquement, si on veut aller plus dans le détail sur qu'est-ce qu'on fait exactement, bien, on parle souvent, le modèle d'entente qu'on utilise, c'est un modèle d'entente sectorielle de développement, donc on assoit à la même table les MRC, le MAMH -- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. On utilise les leviers qui sont à la disposition du monde municipal via le MAMH puis via leur MRC elle-même. On met également des revenus éoliens dans ces montages
10 financiers là puis on assoit les autres partenaires sectoriels. Donc, dans une entente bioalimentaire, on va aller chercher le MAPAQ, le MEIE, nos tables de concertation, nos organismes de commercialisation.

15 Ça fait que, bien souvent, dans ces grandes ententes-là, ce que ça nous permet de faire, d'une part, on vient consolider le fonctionnement des organismes du milieu qui sont soumis aux fluctuations en termes de programmes de financement; on vient également constituer des fonds d'attribution. Donc, dans notre entente sectorielle bioalimentaire, on a constitué un fonds qui, depuis les cinq dernières années, a versé près de 3 millions de dollars à plus d'une -- près d'une centaine d'entreprises de la région, même chose dans notre fonds de soutien à l'innovation.

20 Ça fait que non seulement ça nous permet des retombées extrêmement importantes dans le milieu, je ne vous ai pas quantifié, non plus, les retombées si on calcule l'ensemble des montages financiers des projets qu'on finance via ces ententes-là. Ça fait que ça, c'est des retombées encore supérieures au ratio 1 pour 10 que je vous ai exprimé un petit peu plus tôt.

25 Puis, bien, c'est ça, donc on a plusieurs ententes, actuellement, qui roulent : une entente sectorielle pour la concertation Bas-Saint-Laurent qui finance les activités de la table régionale des élus municipaux; une entente sectorielle bioalimentaire; une entente sectorielle en innovation; une entente sectorielle en attractivité, accueil, immigration, pour attirer des nouveaux arrivants dans notre région, travaille également en immigration. Il y a un appel entrant.

30

LA PRÉSIDENTE :

Oui, continuez.

35

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

40 C'est bon. Donc voilà, développement économique, pour vous donner une idée des fonds, comme je vous disais tout à l'heure, au niveau de notre fonds de soutien à l'innovation, c'est un peu plus de 2 millions qui ont été décaissés -- investis dans 35 entreprises de la région, pour des retombées de plus de 6 millions. On finance le fonctionnement de notre ORPEX, donc notre organisme régional au

niveau de l'exportation et de l'innovation, notre centre de développement bioalimentaire. Au niveau de l'entente bioalimentaire, c'est près de 2.5 millions qui ont été consentis à 88 entreprises et organismes de la région, générant des retombées de plus de 8 millions de dollars depuis 2021.

5 On a aussi des actions qui concernent plus spécifiquement des éléments à caractère
environnemental ou de protection de la biodiversité et du territoire, une entente contre la lutte aux
espèces exotiques envahissantes ici, au Bas-Saint-Laurent. J'étais dans un webinaire ce matin où on
présentait notre modèle d'entente qui fait vraiment beaucoup rêver au Québec. Évidemment, on a des
leviers financiers que peut-être d'autres milieux n'ont pas, mais qui peuvent quand même inspirer le
10 développement ailleurs au Québec. Il y avait plus d'une centaine de personnes partout au Québec à ce
webinaire-là, ce matin, pour comprendre comment on fait pour créer de tels partenariats ici, au
Bas-Saint-Laurent.

15 Puis finalement, ce qui est très important de dire, j'ai parlé beaucoup en termes financiers, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Il va falloir penser à conclure, madame Mondor.

20 **M^{me} MÉLODIE MONDOR :**

Super. Donc, je pensais que vous alliez me dire à 1 minute 20, mais c'est bon, je vais conclure.

LA PRÉSIDENTE :

25 Vous êtes rendu à la conclusion.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

30 C'est bien correct, j'arrivais à la fin.

Donc voilà, c'est que ça nous permet également, en plus de ces retombées financières là,
d'asseoir autour d'une même table tous les acteurs pour qu'ils puissent agir en cohésion face aux
priorités qu'ils établissent eux-mêmes en région. Voilà, c'était ma conclusion.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

40 Bien, merci beaucoup. Évidemment, mes questions sont assez d'ordre financière. Vous avez dit
en début de présentation que pour 1 \$, je l'appellerais « éolien », vous avez une une proportion de 10 \$
de... je vais appeler ça des retombées économiques, ce n'est peut-être pas le bon mot. Mais comment

vous avez fait pour établir ce ratio-là?

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

5 Ah, bien, c'est très, très simple. À la fin du mémoire, vous avez tous les détails. Donc, dans le fond, si on prend par projet ou entente qui ont été financés au Bas-Saint-Laurent, vous voyez quel est l'engagement du Collectif régional de développement à partir des revenus issus de la filière éolienne régionale, puis à côté, vous avez le budget total des projets. Donc, si vous voulez le détail, on peut tout à fait le fournir si vous souhaitez l'avoir. Vous avez aussi un tableau à la page 7...

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. J'imagine...

15 **M^{me} MÉLODIE MONDOR :**

... qui le décline par secteur au Bas-Saint-Laurent. Donc, il s'agit vraiment des mêmes chiffres, ça fait que là, vous l'avez par projet ou par entente.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

25 **M^{me} MÉLODIE MONDOR :**

Après ça, vous l'avez par secteur, puis vous voyez qu'en général, dans les projets, on a un effet levier de presque ou plus de 90 %. Donc, dans le fond, les autres contributions -- parce que j'imagine que votre question s'en va là -- bien, c'est comme je vous expliquais tout à l'heure. Les partenariats qu'on génère, il va y avoir des contributions gouvernementales, il va y avoir des contributions de fondations privées, il va y avoir des contributions des partenaires qui sont autour de la table. Donc, c'est des contributions qui sont multiples, donc ça nous permet de dire : « Bien ici, au Bas-Saint-Laurent, on a ces sommes-là. » Le milieu municipal, les huit MRC mandatent le Collectif régional de développement de développer, par exemple, une entente pour lutter contre les espèces envahissantes parce que ça préoccupe grandement nos territoires de MRC, donc là, ça nous permet de nous asseoir avec la santé publique, avec le ministère de l'Environnement, avec le ministère des Affaires municipales, puis avec nos partenaires comme, par exemple, ici, au Bas-Saint-Laurent, les organismes de bassins versants, comités ZIP. Ça nous permet aussi d'aller négocier avec d'autres organisations comme, par exemple, la Fondation de la faune. Ça fait que là, je viens de vous faire un portrait des bailleurs de fonds dans cette entente-là.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça a un effet de... c'est un engrenage, c'est une roue qui tourne.

5 **M^{me} MÉLODIE MONDOR :**

C'est un effet levier.

LA PRÉSIDENTE :

10

OK.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

15

C'est un effet levier qui nous permet d'avoir des ententes. Si on compare, au Québec, les ententes du Bas-Saint-Laurent par rapport aux ententes de nos collègues des autres régions, bien, on a vraiment des montages financiers qui sont plus costauds ici, au Bas-Saint-Laurent, parce qu'il y a un engagement municipal plus grand à partir des revenus éoliens.

20

LE COMMISSAIRE :

Donc, pour notre compréhension, le 1 \$ dont vous parlez... D'abord, est-ce que ce 1 \$ là, ça provient des distributions de l'Alliance? Les revenus des MRC dont 10 % vont au CRE, c'est des distributions de l'Alliance à la base?

25

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

Bien, ce n'est pas de l'Alliance, c'est de la Régie de l'énergie.

30

LE COMMISSAIRE :

De la Régie, d'accord, oui.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

35

L'entité administrative qui gère les revenus de la filière éolienne pour le Bas-Saint-Laurent, c'est la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

40

LE COMMISSAIRE :

5 Maintenant, dans... avec l'effet multiplicateur dont vous parliez. Donc, ce que vous nous dites, c'est que ce sont les initiatives du CRE qui permettent d'aller chercher tout le financement additionnel des autres organismes pour réaliser les projets qui sont en annexe de votre mémoire, c'est bien ça?

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

10 Tout à fait. Donc, quand les MRC constatent qu'elles veulent agir sur un objet, que ce soit bioalimentaire, économique, et caetera, elles prennent des résolutions dans les conseils de MRC pour mandater le Collectif régional de développement d'utiliser cette part du financement éolien régional pour négocier des ententes avec d'autres partenaires ministériels ou entités, organismes du milieu.

LE COMMISSAIRE :

15 Mais ce n'est pas pour compléter le financement d'initiatives qui ont déjà été prises par ailleurs, vous êtes à l'origine de...

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

20 Non, on est à l'origine.

LE COMMISSAIRE :

25 D'accord, c'était ça ma question.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

30 C'est moi qui m'assois et qui convoque les rencontres avec les ministères.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

35 J'aurais une dernière question qui est peut-être un petit peu plus générale. Dans le tableau 1, justement, votre... la durée du tableau, c'est de 2017 à 2025, ce qui nous fait sept, huit ans. Est-ce que, sur cet horizon-là, vous... L'activité économique générée, est-ce que vous le voyez ou est-ce que vous
40 le répertoriez dans des indicateurs socioéconomiques comme le taux de chômage, la vitalité des

municipalités?

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

5 Bien, il y a vraiment des facteurs éminemment complexes à considérer. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous, les chiffres qu'on vous donne, c'est à partir du moment où on a commencé à avoir des
10 revenus. Au départ, ces revenus-là étaient plus faibles puis ils ont été, évidemment, en s'accroissant. Ça serait difficile de le répertorier spécifiquement pour la région du Bas-Saint-Laurent, mais ce que je peux vous dire... Puis on fait une démarche très cartésienne d'évaluation des retombées de nos ententes.
15 Actuellement, on est en formulaires d'évaluation puis en bilans d'ententes sectorielles avec l'ensemble de nos partenaires, puis l'ensemble des gens nous disent qu'il y a des retombées très concrètes. Mais là, de vous dire est-ce que ça a un impact au niveau économique, assurément que ça en a un, mais on connaît le contexte économique actuel, donc...

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

20 Bien, je peux vous dire, c'est sûr qu'au Bas-Saint-Laurent, on a un indice de vitalité économique, dans plusieurs MRC, qui est plutôt faible, on est dans les régions les plus défavorisées avec une population vieillissante, mais dans les derniers indicateurs qui sont sortis ce printemps, on a vu que des
25 MRC très fortement dévitalisées comme Les Basques se sont vraiment démarquées, ont obtenu un meilleur score. Mais là, de faire une corrélation très directe, t'sais...

LA PRÉSIDENTE :

C'est peut-être un peu hasardeux.

30

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

Oui, effectivement, je ne voudrais pas dire des choses qui n'ont pas d'allure.

LA PRÉSIDENTE :

35 OK, OK. Bien, je vous remercie beaucoup, madame Mondor, pour votre présentation, merci de votre participation.

40

M^{me} MÉLODIE MONDOR :

Ça fait plaisir.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

On va accueillir un dernier participant avant la pause, il s'agit de monsieur Alexandre Richard qui devrait être avec nous par téléphone.

10 Ah, apparemment, on a changé de moyen de communication, on essaie en visio.

M. ALEXANDRE RICHARD (DM20, DM20.1)

15 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bonsoir, monsieur Richard.

25 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

30 Oui, je vous entends bien. Monsieur Richard, je vous rappelle que vous avez 10 minutes pour votre présentation, et vers la fin, quand il restera une minute ou deux, je serai obligée de vous interrompre pour vous demander de conclure. Alors maintenant, la commission vous écoute.

35 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent. Bien, je vais présenter mon mémoire : « Le parc éolien Canton MacNider, ce projet est-il nécessaire? »

40 On va passer à la prochaine diapositive. Donc ici, ce que j'explique, c'est que l'énergie produite par le parc, bien, elle risque d'accentuer la fragmentation des territoires. En gros, on en a un peu fait

allusion dans la première partie de l'audience. J'ai posé une question, en fait, par rapport à la superficie qui était anthropisée par les parcs en exploitation, puis là, avec cette diapositive-là, bien, ça explique un peu mes préoccupations. En gros, il y a les parcs projetés, les parcs en exploitation puis l'anthropisation aussi lors de l'utilisation de l'énergie. En tout, bien, ça va donner une anthropisation qui est globale.

5

Donc, vous pouvez passer à la prochaine diapositive. Prochaine diapositive. Donc ici, j'explique que la production d'énergie stimule l'activité économique. Donc, en gros, ce qui se passe dans le graphique à droite, c'est la dépense d'énergie des ménages québécois par quintile de revenus. Donc, en gros, plus il y a de production de pécules, plus qu'il y a de dépenses d'énergie. Donc, les revenus sont, entre autres, affectés à des actes énergivores, donc en gros, il peut y avoir des effets rebond aussi par rapport à la production de déchets.

10

Puis il y a aussi excessivement de pertes énergétiques par la production d'énergie renouvelable, en fait, sur le réseau. Donc, en gros, à gauche, il y a une pastille qui explique l'énergie au Québec puis il y en a 23 %, en fait, qui est dissipée dans le réseau d'énergie électrique, ça fait qu'il y a beaucoup de gaspillage. Il y a aussi, en fait, au niveau de la rareté projetée des ressources, bien, il va y avoir des rendements marginaux décroissants, puis construire des infrastructures, bien, ça implique qu'on va devoir aussi les entretenir, donc c'est un enjeu qui est important.

15

Donc, vous pouvez passer à la prochaine diapositive, « La consommation d'énergie excessive des occupants du territoire ». Encore une fois, ici, c'est un classique ce graphique-là. Au Québec, on consomme quatre fois la consommation d'énergie de la moyenne mondiale, donc en gros, on est comparable aux États-Unis. Donc ici, ce que je veux apporter à la commission, c'est qu'il y a des gisements, en fait, de sobriété énergétique qui pourraient remplacer le projet. Donc, en gros, c'est ce que je voulais apporter à la commission pour que vous vous posiez des questions par rapport à ça. Il y a deux gisements principaux qui pourraient nous permettre de réduire, en fait, notre consommation, qui se trouvent à être au niveau du transport et au niveau des industries. Donc ici, je me questionne par rapport à l'utilité sociale réelle de certaines industries qui sont alimentées par les énergies renouvelables.

20

25

Donc, en gros, on va passer à la prochaine diapositive. Donc ici, j'explique que la production d'énergie éolienne, elle exerce une pression sur les infrastructures existantes. À gauche, j'ai déposé un petit graphique qui est l'évolution de la charge du réseau; dans le centre, on peut voir que c'est la charge limite. Ça, c'est pour un exemple d'un poste qui est le poste Jean-Jacques-Archambault dans la région de Lanaudière, il n'est pas nécessairement raccordé directement au projet en question, mais le réseau d'énergie d'Hydro-Québec est intégré, donc ça explique un peu l'état de la situation.

30

35

Ajouter de l'énergie éolienne, ça peut faire en sorte qu'on va réduire la durée de vie des infrastructures. Elles sont déjà... on peut voir ici, dans le graphique, depuis l'année 2020, 2021, on était sous la barre de la limite de charge, puis là, bien, Hydro-Québec continue à procéder à des

40

5
branchements alors que la capacité du réseau est atteinte. En ajoutant de la production, on envoie un signal : allez-y, branchez-vous, et on pourra... ça va faire en sorte qu'on va devoir améliorer le réseau, faire des mises à jour qui vont être fort coûteuses pour tous les Québécois. Donc ici, ce que j'explique, c'est qu'il y aurait une solution de rechange qui serait d'investir dans la réduction de l'offre, couplée à la priorisation des mesures de sobriété puis d'efficacité énergétique, qui permettraient de soulager le réseau pour éviter à la source le cumul des impacts et effets associés à cette croissance-là.

10
Prochaine diapositive. Donc ici, point super important, on en a aussi parlé dans la première partie, je n'ai pas eu beaucoup de réponses par rapport à ça. En fait, l'énergie qui est produite, bien, ça induit des dépendances; entre autres, des dépendances pécuniaires, des dépendances technologiques et surtout une dépendance énergétique. Une fois qu'on a goûté à une forte consommation, c'est comme pour n'importe quelle autre substance puis ça devient un service essentiel, on a de la misère à s'en passer. Donc, quand qu'il arrive des événements majeurs ou des événements fortuits, c'est sûr qu'on est dépendant de ces réseaux, en fait, qui sont majeurs là, donc ça peut... ça soulève, en fait, des enjeux qui sont importants.

20
Donc ici, on se pose la question. Moi, je pense que le projet, il est précipité, on a beaucoup de questions à se poser par rapport à ça, les effets -- les impacts puis les effets psychosociaux cumulatifs associés à ces trois dépendances-là qui sont principalement causées par l'abondance d'énergie. Je crois que c'est vraiment le socle de base de toutes les autres dépendances, c'est l'énergie. Ce n'est pas pour rien que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a été fusionné ensemble. Pour établir une croissance économique, bien, nécessairement, ça prend toujours une croissance de production d'énergie. Ça explique un peu notre état, présentement.

25
Puis je me pose des questions aussi par rapport au PGIRE qui est en cours. Est-ce qu'on va prendre le temps de vraiment tenir compte des meilleures pratiques de sobriété énergétique? Est-ce que les éoliennes sont vraiment nécessaires? Puis est-ce qu'Hydro-Québec a un intérêt à déployer cette filière-là de sobriété et d'efficacité énergétique selon les meilleures pratiques?

30
Donc, on va passer à la prochaine diapositive. Donc, il y a plusieurs effets ici de la dépendance d'une surproduction. Bien, il y a une perte d'autodétermination, en fait, énergétique des occupants du territoire. On devient un peu paresseux; systématiquement, on utilise des prothèses motorisées pour se déplacer. C'est sûr que ça devient systémique.

35
Il y a une perte importante aussi du patrimoine immatériel qui est lié à la pratique des activités peu gourmandes en ressources. On devient habitué, on a de l'énergie, là. Quand je parle d'énergie, je ne parle pas juste des énergies renouvelables, c'est souvent fusionné ensemble. Donc, ça fait en sorte que ça prend des infrastructures de dissipation énergétique à grande échelle puis on est dépendant de ça.

40

Il y a aussi l'absence de synchronisation avec la capacité de support qui est variable des écosystèmes, il faut faire attention à ça.

Prochaine diapositive. Donc ici, point important -- je sais que le temps passe vite -- donc il y a le cumul des sources d'énergie. Moi, je ne prône pas ici l'utilisation du pétrole, j'essaie de vous faire part que c'est important de réduire à la source. Donc ici, au niveau du secteur industriel, principalement, il y a un cumul d'utilisation des sources énergétiques. Donc souvent, on va avoir, par exemple, un branchement qui va être connecté à Hydro-Québec en énergie renouvelable, mais qui va utiliser conjointement des produits pétroliers raffinés pour générer d'autres impacts, d'autres effets.

Donc, c'est super important de faire un suivi par rapport à ça, quelles entreprises qui vont être alimentées, puis pour vous donner un petit exemple pratico-pratique, récemment, on a eu un BAPE au niveau de Stalex. Bien, c'est un exemple, ça. C'est une entreprise qui est alimentée par l'énergie renouvelable puis qui combine aussi l'utilisation des produits pétroliers raffinés, entre autres, pour la livraison des matières dangereuses, puis au bout de la ligne, bien, on enfouit, ça atrophie les territoires. Ça va être important que la commission porte une attention particulière sur l'utilisation de l'énergie qui va sortir des éoliennes.

Donc, prochaine diapositive.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui, c'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Richard, il va falloir conclure.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est bon. Donc, en gros, je vais passer à l'avant-dernière diapositive, avant les sources, celle qui a un point d'interrogation. Donc, en fait, je vais vous laisser prendre le temps de lire le mémoire puis probablement que c'est déjà fait, mais en gros, je vais conclure avec ça :

« La sobriété énergétique est une démarche collective qui vise une consommation modeste en énergie, dans le but de réduire les besoins énergétiques -- surtout réduire les besoins énergétiques -- tout en améliorant l'efficacité économique, elle

représente une solution de rechange à la production d'énergie proposée par le projet éolien MacNider. »

LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup.

M. ALEXANDRE RICHARD :

10 Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre présentation. Mon collègue, monsieur Benoit, a une question pour vous.

LE COMMISSAIRE :

20 Oui. Monsieur Richard, vous faites... On a lu votre mémoire, on vient d'écouter votre présentation, vous mettez beaucoup d'emphase sur la sobriété énergétique, sur la surconsommation d'énergie. Dans le cadre de notre mandat, on se demande comment ces objectifs-là pourraient être transposés, comment est-ce qu'on pourrait en tenir compte? Comment est-ce que ces objectifs-là, de façon plus générale, aussi, pourraient être atteints?

M. ALEXANDRE RICHARD :

25 Bien, en fait, j'en fais référence un peu tout au long du diaporama que je vous ai présenté. Je n'ai pas passé toutes les diapositives, mais en gros, simplement, par exemple, dans le transport -- je crois que probablement que le Ministère est déjà au courant de tout ça -- c'est possible, en fait, par exemple, de réduire la vitesse des véhicules. Ça, c'est un exemple. On pourrait, par exemple, en roulant à une
30 vitesse maximale, peut-être, j'exagère, de 40 kilomètres/heure, on pourrait réduire vraiment beaucoup la consommation d'énergie et peut-être qu'on n'aurait pas besoin de construire des infrastructures, en fait, de charge rapide, et tout ça, ça exerce une grosse pression sur le réseau. Ça, c'est un exemple. Mais aussi, on peut réduire la fréquence des déplacements. On peut réduire, par exemple... Il y a plein de méthodes possibles, c'est un peu prématuré de tout expliquer ça ce soir dans le cadre de ce projet-là.

35 C'est pour ça qu'en gros, j'aimerais ça attirer votre attention sur le fait que ce projet-là, il est précipité, comme beaucoup d'autres. On n'a pas... En première partie, j'ai resté surpris quand j'ai demandé la superficie des territoires qui étaient *anthropiés*. C'est sûr que si c'est juste une petite partie des impacts cumulatifs, par la suite -- je tiens à mettre une emphase là-dessus -- tous les projets
40 éoliens, toute la production d'énergie, incluant les barrages, puis tout ça, se cumulent à l'utilisation

d'énergie de produits pétroliers raffinés, d'autres sources d'énergie, puis toute cette énergie-là, bien, est utilisée, en fait, pour *anthropier* les territoires puis générer des impacts. Certainement qu'il y a des impacts positifs, mais je pense que les impacts négatifs sont très mal internalisés.

5 Donc, en gros, peut-être que sur papier, c'est inscrit qu'on a des retombées économiques, mais ce n'est pas... c'est juste un affichage, il n'y a pas toutes les retombées qui sont incluses là-dedans. C'est pour ça qu'en fait, je recommande un moratoire pour prendre le temps, vraiment, de discuter puis de faire un débat, aussi, démocratique là-dessus, c'est un peu ça l'idée.

10 Moi, je n'ai rien contre les énergies renouvelables, même que j'en utilise fréquemment, mais c'est excessivement difficile, quand même, de réduire notre consommation si on parle de réduire systématiquement, juste de changer notre source. On ne peut pas juste transférer les usages qu'on fait présentement avec le pétrole avec des usages 100 % électrifiés, c'est impossible. Donc, c'est pour ça que...

15

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Richard, je pense qu'on a compris le propos, je vous remercie beaucoup.

20

Moi, j'en ai une question qui réfère à une de vos dernières diapositives qui porte le titre « Interconnexion de la lutte aux changements climatiques ». Là-dedans, c'est une diapositive où il y a des points de forme, puis un de ces points de forme là dit qu'il faudrait développer des outils permettant de valider la concrétisation des mesures de décarbonation.

25

Cette espèce d'adéquation là entre la production d'énergie renouvelable puis la décarbonation, on retrouve des interrogations dans plusieurs mémoires. Pour vous, qu'est-ce que c'est ces outils-là? Est-ce que vous pouvez me donner quelques exemples, sans élaborer énormément, mais qu'est-ce que vous verriez comme principaux outils pour mesurer cette décarbonation-là?

30

M. ALEXANDRE RICHARD :

35 Simplement, simplement, par exemple, présentement, on utilise des indicateurs économiques pour valider, on investit dans la décarbonation, mais on ne valide pas s'il y a une consommation -- une diminution de consommation réelle des produits pétroliers raffinés, puis un exemple d'outil, bien, c'est sûr que je ne pense pas que c'est en calculant des retombées économiques en pécules qu'on va y arriver, c'est trop complexe.

40 Donc, c'est sûr que si on a, par exemple, un kilowattheure d'énergie, bien, si on est capable de dire... Un des outils qu'il serait important de créer ou de... je ne sais pas, ça existe probablement, mais si on génère... Moi, par exemple, je suis un producteur d'énergie. La seule énergie que je produis, ce

5 n'est pas en kilowattheures, c'est en wattheures, mais admettons que je mets un kilowattheure disponible, bien, c'est sûr que si on fait juste le mettre en marché... Bien, en fait, marchandiser l'énergie, ça ne fait pas de sens si on ne tient pas compte de son usage, donc le suivi qu'il faut faire, c'est sur l'usage de l'énergie puis de limiter, en fait, l'utilisation de l'énergie à des fins d'anthropisation, entre autres, [indiscernable - propos simultanés].

LA PRÉSIDENTE :

10 Donc, ça revient à votre... ça revient à votre message principal, c'est de viser une plus grande sobriété énergétique. Je pense que la commission a bien compris vos propos, on vous remercie beaucoup pour votre participation. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

15 Merci.

M. ALEXANDRE RICHARD :

20 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

25 Avant d'appeler notre prochain participant avant la pause, qui est monsieur D'Astous -- je lui demanderais de venir à l'avant -- j'aimerais rappeler aux gens dans la salle que les manifestations intempestives ne sont pas admises ici, alors je vous demanderais de garder votre sentiment pour vous.

Alors, est-ce que monsieur D'Astous est avec nous?

30 Approchez-vous, monsieur, venez au micro.

M. GUY D'ASTOUS (présentation verbale)

35 **M. GUY D'ASTOUS :**

Bon...

40

LA PRÉSIDENTE :

N'oubliez pas d'allumer votre micro. C'est bon, c'est bon. Apparemment, monsieur là-bas s'en est occupé.

5

M. GUY D'ASTOUS :

Il a bien fait parce que j'ai des gros doigts.

10

Bonjour, tout le monde. Je me présente, Guy D'Astous de Saint-Damase, producteur agricole depuis 40 ans. J'ai été dans le domaine du lait pendant 25 ans, j'ai passé ma ferme à Les productions Guillaume D'Astous, et je voudrais vous dire quelque chose de formidable.

15

Je peux vous dire une affaire qu'un projet éolien, que le monde arrête de faire peur de ça. À Saint-Damase, le projet qu'on a réussi à avoir, j'étais conseiller municipal à Saint-Damase avec monsieur Jean-Marc Dumont, je peux vous dire que le projet éolien de Saint-Damase a mis Saint-Damase sur la map -- pas parce qu'on était des pas bons. Ils ont passé dans des chemins qu'on ne pouvait plus passer, ils ont rélargi. C'est du monde consciencieux, c'est du monde qui font attention, ils ne brisent rien, tu ne peux pas ramasser une canette vide dans leur chemin. À côté des éoliennes, c'est propre.

20

Puis je peux vous dire que le deuxième projet qui va arriver, qui s'en vient, va être profitable pour notre ferme puis mes petits-enfants peut-être, plus tard, encore. Là, c'est le deuxième projet, je dis « jamais deux sans trois ». J'aimerais en avoir un troisième, mais là, l'âge avance.

25

Mais ce que j'entendais l'autre jour quand je suis venu, ils parlaient des fameuses chauves-souris. Je ne sais pas si vous allez me suivre là-dedans, les chauves-souris, c'est minime à comparer comment qu'il y a de bêtes qui se font tuer sur la route puis des trains, puis tout. Ça fait que les chauves-souris, c'est sûr que c'est beau, mais quand ça te mord, ça fait mal. Parce que je ne suis déjà fait mordre par une. J'ai été pour la déprendre d'un petit piège puis elle s'est greffée à moi.

30

Puis ce projet-là va donner une belle continuité à notre ferme parce que nous avons 1500 acres de terre qui est tout... Comment qu'on appelle ça, monsieur Bélanger? C'est tout... qu'on est récompensé par vous autres, ça donne tant de l'hectare. En plus, le nouveau projet, on va peut-être avoir... on est sûr pour deux. Si jamais qu'il y en a une qui veut glisser un petit peu chez nous, elle glissera, puis si elle ne glisse pas, bien, ça va être mieux pour l'autre.

35

Ça fait que ce que je voulais vous dire, c'est ça. Puis Saint-Damase, là, en passant, c'est une paroisse qui a déjà eu 1 600 habitants. Nous autres, les fondateurs, les D'Astous, mon gars, c'est la cinquième génération, il va avoir une relève peut-être, encore. Il a 14 ans, le jeune, puis les éoliennes,

40

qu'il n'ait pas peur de ça, il n'y a pas d'éoliennes qui sautent sur le monde. Ce n'est pas des mitraillettes les éoliennes, elles amènent de l'énergie; l'énergie, ça en prend. Quand mon arrière-grand-père tirait quatre vaches à la main, ce n'était pas long. Aujourd'hui, avec -- je ne sais pas, moi -- 100 vaches à la main, ce serait long.

5

Puis l'autre chose que je vais vous dire, une éolienne pollue moins qu'une ferme -- pas parce que je suis dans le domaine d'une ferme. C'est parce qu'une éolienne, ça vire, le vent. Nous autres, on part le matin, peut-être, cinq, six tracteurs, puis du fuel, ça en prend.

10

Ça fait que n'ayez pas peur des éoliennes. Ceux-là qui ont peur de ça, venez nous voir à Saint-Damase, les D'Astous, on va vous dire que c'est des beaux projets. Si on n'aurait pas ça, peut-être qu'on pencherait sur un autre bord, puis là, il y en a partout des beaux petits projets. Il y en a à Baie-des-Sables. On est dans la Baie-des-Sables, nous autres, puis il y en a partout. Vous savez, la montagne là-bas, c'est beau. Les gars de skidoo, ils arrivent icitte en Gaspésie puis : « Maudit, c'est donc bien beau, ce n'était pas là v'là 10 ans. » Quand tu vas à Montréal, ce n'était pas là v'là 10 ans, puis là, c'est là, hein.

15

Ça fait que c'est ça que je voulais vous dire. Puis monsieur Richard, bien, je vais lui dire un beau petit mot, qu'il *continusse* tranquillement puis il va peut-être réussir...

20

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur D'Astous, pas d'opinion sur monsieur Richard, s'il vous plaît.

25

M. GUY D'ASTOUS :

Ah, OK, on n'a pas le droit.

LA PRÉSIDENTE :

30

Non. Monsieur Richard, il a le droit de penser ce qu'il veut.

M. GUY D'ASTOUS :

35

OK, ah, OK.

LA PRÉSIDENTE :

40

Vous, vous pensez ce que vous voulez.

M. GUY D'ASTOUS :

Je retire mes paroles.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est ça.

M. GUY D'ASTOUS :

10

Je m'excuse, monsieur Richard.

LA PRÉSIDENTE :

15

Bon, merci, monsieur D'Astous.

M. GUY D'ASTOUS :

20

Salut.

LA PRÉSIDENTE :

25

Non, bougez pas, j'ai une question pour vous, je veux bien comprendre. Là, dans le moment, actuellement, est-ce que le projet Saint-Damase 1 a des éoliennes sur vos terres?

M. GUY D'ASTOUS :

30

Oui, chez mon garçon.

LA PRÉSIDENTE :

Chez votre garçon.

M. GUY D'ASTOUS :

35

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

40

OK. Puis ça fait déjà une dizaine d'années qu'elles sont là?

M. GUY D'ASTOUS :

Oui. Guillaume, il a l'éolienne depuis que je lui ai vendu. Il a dit : « Papa, il faudrait que tu me vendrais la terre, m'a avoir une éolienne. »

5

LA PRÉSIDENTE :

Je ne vois pas trop le lien, mais en tout cas, vous l'avez vendue.

10

M. GUY D'ASTOUS :

Non non non. J'ai passé la business à Guillaume l'année des éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

15

D'accord.

M. GUY D'ASTOUS :

20

Par contre, moi, je suis producteur de boeuf, astheure; lui, il a gardé le lait. Puis on a... comme j'ai dit tantôt, on a 15 lots qui fait partie des éoliennes, mais en tout, on a 3 000 acres de terre.

LA PRÉSIDENTE :

25

OK.

M. GUY D'ASTOUS :

On en a dans plusieurs paroisses.

30

LA PRÉSIDENTE :

Puis quand le projet -- le projet existant -- s'est établi, il y a eu de la construction de chemins. On a dû déboiser, j'imagine, pour se rendre, pour installer, on a bâti l'éolienne, puis après ça, comment le milieu, il a récupéré? Est-ce que la compagnie a laissé la végétation repousser tout autour? Est-ce qu'ils ont, au contraire, entretenu les chemins? Est-ce que ces chemins-là vous sont d'une quelconque utilité?

35

M. GUY D'ASTOUS :

Je vous dirais qu'on emprunte leurs chemins parce qu'il y a des propriétaires qui nous laissent

40

passer.

LA PRÉSIDENTE :

5 OK.

M. GUY D'ASTOUS :

10 Les chemins sont plus carrossables dans les passages des éoliennes parce qu'ils ont été conçus pour de la grosse machinerie.

LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord.

M. GUY D'ASTOUS :

Puis ils ont été bien compactés.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

M. GUY D'ASTOUS :

25 Puis ces gars-là, m'a vous dire une affaire, ils sont formidables, ils ne font pas un trou puis laisser ça de même, c'est impeccable. Ils peuvent amener des autobus pour venir visiter le parc éolien de Saint-Damase. Ils n'ont pas coupé des terres en deux comme le ministère du Transport font.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

M. GUY D'ASTOUS :

35 Ils ont passé où c'est la limite.

LA PRÉSIDENTE :

40 Sur les lignes.

M. GUY D'ASTOUS :

5 Puis ils n'ont jamais brisé un petit champ, ils n'ont jamais coupé un érable -- parce que l'érable, pour nous autres, c'est important parce que nous autres, on entaille 10 000 érables. Ça fait qu'ils ont fait attention aux érables puis ils ont fait attention aux boisés. Non, tu ne peux pas avoir... tu ne peux parler contre ce monde-là, c'est une bonne vache à lait.

LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

M. GUY D'ASTOUS :

15 Hein.

LA PRÉSIDENTE :

20 C'est pour ça que vous êtes dans le boeuf maintenant.

M. GUY D'ASTOUS :

Oui, c'est vrai, vous avez raison.

LA PRÉSIDENTE :

25 J'ai une autre question. Vous avez dit au début, quand vous vous êtes présenté, que vous avez été conseiller municipal.

M. GUY D'ASTOUS :

30 Oui, avec... oui.

LA PRÉSIDENTE :

35 Bon. Donc, les retombées économiques dans votre village, ça vous a certainement déjà préoccupé puis ça vous préoccupe encore. Avez-vous vu, avec le premier projet...

M. GUY D'ASTOUS :

40 Amélioration?

LA PRÉSIDENTE :

... une amélioration au niveau des petits commerces, au niveau des citoyens?

5 **M. GUY D'ASTOUS :**

Regarde, le monde, ils ont assez hâte que ça arrive le prochain projet. Ça va-tu être cette année, bien là, on ne le sait pas, on va voir, mais ça a fait vivre tous les trucks -- les camions : le tuf, gravelle. Tu ne peux pas avoir meilleur projet que ça, voyons.

10

Quand qu'on était jeune, nous autres, on marchait dans l'eau puis on allait à la pêche -- je vais vous dire une petite patente, vous allez comprendre, vous allez dire : « C'est comique. » On avait six, sept ans puis on marchait dans l'eau. Mon père disait : « Ti-Guy, il n'y a pas bien, bien de poissons icitte, on va aller dans la rivière. » Dans la rivière, c'est plus bas, Baie-des-Sables. Cette rivière-là, elle se jette dans le fleuve, elle s'en va... à un moment donné, elle s'en va en nourrir un barrage à quelque part; on n'a jamais eu de retombées du petit ruisseau puis de la petite rivière puis du fleuve. Là, aujourd'hui, *Ptshh, Ptshh* -- on ne le fera pas fort parce que les décibels -- *Ptshh, Ptshh*, de la belle argent qui rentre, c'est formidable. Tu n'as pas besoin de leur donner de moulée, tu n'as pas besoin de leur amener du foin matin et soir.

15

20

LA PRÉSIDENTE :

Puis tu n'as pas besoin de les nettoyer.

25 **M. GUY D'ASTOUS :**

Eille là, vous. Parce qu'on passe, des fois, pour des polluants, nous autres, les cultivateurs, hein, pour mettre un petit peu de marde, mais par contre, ils en ont tous besoin pour mettre dans leur jardin.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum. Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Daoust, pour votre témoignage.

35 **M. GUY D'ASTOUS :**

D'Astous.

LA PRÉSIDENTE :

40

D'Astous, pardon, oui, cinquième...

M. GUY D'ASTOUS :

Ce n'est pas grave.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Cinquième génération. — Monsieur Benoit, avez-vous des questions?

10 **LE COMMISSAIRE :**

Non, ça va. Merci beaucoup pour votre contribution.

LA PRÉSIDENTE :

15 On va prendre une petite pause de 15 minutes, on va reprendre à moins 25.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 21
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 37

20

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va reprendre notre séance avec la participation de monsieur Otis.

25

M. GILBERT OTIS (présentation verbale)

30 **M. GILBERT OTIS :**

Bonsoir.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Otis, on vous écoute.

M. GILBERT OTIS :

40 Merci, je vais me présenter. Premièrement, moi, je suis un propriétaire forestier -- non, producteur

5 forestier, c'est bien différent, et depuis 2007 que je suis proche de l'éolien. À Baie-des-Sables, j'avais accompagné les premiers producteurs à négocier avec Trans-Canada, qui était très, très difficile, on avait formé un groupe pour prendre des avocats pour se défendre. Moi, je n'étais pas là, mais je voulais aider ces gens-là. Ça fait qu'en fin de compte, il a fallu former les avocats, ils ne connaissaient rien dans l'éolien, il a fallu les... et à partir de là, mon intérêt a grandi.

10 Et je regarde le modèle qu'Alliance de l'Est ont, il vient d'ailleurs ce modèle-là, là. Ça fait que nous, dans les premiers appels d'offres, on avait une coopérative icitte, sur le territoire d'Algonquin, présentement. On a déposé un premier projet communautaire, c'était un projet de 25 mégawatts. C'est tous des producteurs forestiers et agricoles qui s'avaient mis en coop ensemble, et on n'a pas gagné, ce n'était pas ça dans l'air du temps.

15 On a rencontré madame Marois puis madame Ouellette dans ce temps-là pour les convaincre que cette ressource-là nous appartient, en partie. On ne doit pas la laisser partir de même, on doit faire quelque chose, et à partir de là, là, le premier appel d'offres communautaire que madame Marois a déposé. En fin de compte, c'est elle qui a réveillé les gens parce que cette ressource-là, les autres ne voulaient pas la partager avec nous autres, nulle part.

20 Ça fait que, ah, les premiers projets communautaires sont apparus, les coops. En fin de compte, il y en a rien qu'un qui a gagné, c'est au Lac-Saint-Jean. Eux autres, ils ont été plus chanceux que nous, parce qu'il y avait beaucoup de jaloux et des envieux dans le domaine, ça fait qu'ils nous ont bloqué le chemin partout. Mais par contre, ça a éveillé l'Alliance de l'Est à voir qu'il y a quelque chose, il faut faire quelque chose, on ne peut pas... Ça fait qu'à partir de là, au moins, il a resté ça de bon, t'sais, de ce qu'on a fait. Au moins, les communautés en bénéficient sur ce côté-là, en tout cas.

25 Et si je regarde à Baie-des-Sables, ça a été... ce n'est que du positif qu'il y a sur ce projet-là à Baie-des-Sables. Je connais presque tous les producteurs agricoles dans cette municipalité-là, moi, puis après que ce projet-là est arrivé, là, ils ont pu prendre de l'expansion, ils ont pu transférer à leurs enfants, puis eux autres, ils ont modernisé puis ils sont allés dans les nouvelles technologies, puis on voit qu'aujourd'hui, ils sont actifs puis brillants, là, t'sais.

35 Ça fait que je pense que pour Saint-Damase, icitte, c'est une municipalité qui a beaucoup de ressources -- beaucoup, beaucoup de ressources dans plusieurs secteurs, que ce soit la forêt, les érables, le vent, en tout cas, et ils ont su les mettre en valeur durablement; pas les détruire, t'sais. Parce que même la forêt, là, icitte, c'est grand la municipalité de Saint-Damase, et je suis content pour eux autres qu'ils profitent de ça. Moi, je n'ai pas d'éoliennes sur mes territoires. Même si j'ai 1 000 acres de forêt, je n'ai pas d'éoliennes chez nous parce qu'ils sont plus chez les municipalités voisines, Saint-Ulric puis Saint-Léandre.

40 Je souhaite que ce qui va venir icitte pour les gens, qu'ils sachent investir pour que les

5 municipalités arrêtent de se diminuer, de s'affaiblir, t'sais. Ils devraient trouver des outils pour inviter, je ne sais pas, des incitatifs à des jeunes familles à venir s'installer, parce que les gens qui vont faire la maintenance des éoliennes... Moi, d'ailleurs, j'ai un de mes garçons qui fait la maintenance du parc éolien icitte, à Saint-Damase. Il ne reste pas ici, là, mais il fait plusieurs parcs à la grandeur du Québec
10 parce que les gros, gros problèmes, il va les régler un peu partout, t'sais. Mais il y a de la place pour, ils disent, quatre, cinq sur ce projet-là, faire la maintenance. Ces gens-là ont des bons salaires, t'sais, puis des jeunes familles, en général, ils ont des enfants, ça fait que les écoles, elles sont moins incitées à vouloir se concentrer toutes aux mêmes places. Comme on sait que Saint-Damase, ils vont perdre la leur, présentement. Mais au moins, elle s'en va à Saint-Noël, elle ne va pas loin, les enfants ne sont pas trop loin.

15 En tout cas, moi, j'inciterais l'Alliance de l'Est, là -- c'est nos représentants, en fin de compte, qui gèrent la ressource, les retombées de cette ressource-là -- à être plus proactifs. Présentement, ils sont actifs, mais pas proactifs. « Proactifs », je ne sais pas si vous comprenez comme il faut ce que ça veut dire. Moi, ce que je comprends, c'est que tu prends le devant des parcs pour développer l'éolien. Tu n'attends pas que les autres aient déposé un appel d'offres puis qu'il y ait un gagnant, tu les prépares
20 tes projets avec tes communautés, longtemps d'avance, en les informant, parce qu'on sait que des gens bien informés, ils sont libres. Ils savent que les décisions qu'ils vont prendre, elles sont bonnes pour eux autres, et si elles ne sont pas bonnes pour eux autres, ils ne les prendront pas, ils vont les refuser. Ça fait que moi, j'ai toujours dit : « Des gens informés, c'est des personnes libres. »

25 Ça fait que moi, c'est ma façon de voir les choses puis je pense que c'est une opportunité que Saint-Damase et Saint-Noël ont la chance de pouvoir, le développement de cette ressource-là, parce que c'est une ressource inépuisable, durable, propre, en tout cas.

30 J'aurais une question pour le milieu un peu. J'aurais une question pour continuer, je ne sais pas si vous pouvez répondre. Au premier étape, le premier développement, il n'y a pas eu d'audiences du BAPE parce qu'on avait rencontré... aux présentations, j'avais dit aux gens : « Vous n'en aurez pas de BAPE. — Pourquoi? On va être chanceux. » J'ai dit : « Vous n'en aurez pas de BAPE. » Parce que nous, dans notre projet coopératif, on avait passé par toutes les maisons pour les informer de qu'est-ce qu'on voulait faire, c'est quoi un parc éolien, ça fait que je savais qu'il y n'aurait pas d'audiences du BAPE, ça ne se pouvait pas. Là, ma question : d'où vient la demande des audiences du BAPE cette fois-ci?

35 **LA PRÉSIDENTE :**

40 Bien, monsieur, à l'étape où on est, en principe, on ne répond plus aux questions, mais comme c'est une question qui s'adresse au Bureau, je vais vous répondre. C'est comme pour tous les projets pour lesquels il y a des audiences, pour lesquels le Bureau est mandaté de faire des audiences, c'est que n'importe quel citoyen qui se sent concerné peut faire une demande d'audience publique au

5 ministre de l'Environnement. Il ne fait pas ça au BAPE, il fait ça au ministre de l'Environnement, puis le
Ministre juge si c'est en lien avec le projet. Dans la loi, c'est marqué « frivole », donc si ce n'est pas
frivole, bien, le Bureau est mandaté pour tenir une audience. Donc, c'est comme ça que cette fois-ci, il y
a eu des demandes de gens concernés et c'est pour ça qu'on est devant vous aujourd'hui pour avoir
votre opinion.

M. GILBERT OTIS :

10 Le mot « concerné », moi, je pense que les gens concernés pour un projet -- le projet d'ici, ce
sont les gens du milieu, c'est pour ça que j'ai posé la question. Est-ce que c'est quelqu'un du milieu ou
d'en-dehors du milieu? Vous ne pourrez pas me répondre, je ne demande pas la réponse, mais...

LA PRÉSIDENTE :

15 Non non, je peux vous répondre, les requêtes sont publiques.

M. GILBERT OTIS :

20 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

25 Les requêtes sont sur le site. Sur le site Internet du Bureau, vous pouvez les voir les requêtes, ce
n'est pas un secret.

M. GILBERT OTIS :

30 OK, c'est beau. En tout cas, dans le respect, on peut dire qu'est-ce qu'on veut.

LA PRÉSIDENTE :

35 En fait, je suis surtout intéressée à savoir votre opinion, et là, je comprends que votre opinion est
favorable au projet. OK.

M. GILBERT OTIS :

40 Clairement.

LA PRÉSIDENTE :

OK.

5 **M. GILBERT OTIS :**

Ça fait que moi, je n'ai rien à rajouter. Je pense que c'est des opportunités que les retombées de nos ressources reviennent dans nos milieux le plus possible.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Question pour vous.

15 **M. GILBERT OTIS :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

20 Si j'ai bien compris, vous, vous êtes propriétaire foncier, mais vous ne recevez pas de revenus directs parce que vous n'avez pas d'éoliennes sur votre propriété?

M. GILBERT OTIS :

25 Non, non.

LE COMMISSAIRE :

30 Donc, vous avez, au cours des 10 ou 15 dernières années...

M. GILBERT OTIS :

20, 20 dernières années.

35 **LE COMMISSAIRE :**

20 dernières années...

40

M. GILBERT OTIS :

Oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

... constaté... C'est une question, en fait, que je vous pose.

10 **M. GILBERT OTIS :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

15 Est-ce que vous avez constaté une amélioration ou des bénéfices collectifs tangibles ici, à Saint-Damase, à Saint-Noël, dans la région, comme étant le résultat de l'implantation de ces projets-là?

M. GILBERT OTIS :

20 À Saint-Noël, je vais dire que non parce qu'il n'y avait pas d'éoliennes. Le premier projet, il n'y a pas eu d'éoliennes à Saint-Noël. À Saint-Damase, je suis sûr, juste ce bâtiment-là, c'est des retombées de l'éolien; ça sert au collectif beaucoup ce bâtiment-là où on est à soir. Et les autres choses, comme je vous dis, je ne suis pas un habitant de Saint-Damase, on met moins notre nez dans les affaires des municipalités des autres que les nôtres. Ça fait que pour les autres retombées, je ne peux pas vous dire
25 qu'est-ce qu'il y a eu.

LE COMMISSAIRE :

30 Mais vous êtes favorable, donc vous avez vu des bénéfices, vous avez perçu des bénéfices.

M. GILBERT OTIS :

Oui, oui, oui, oui. Que ce soit à Baie-des-Sables ou à Saint-Damase, icitte, oui, grandement.

35 **LE COMMISSAIRE :**

Seriez-vous capable de nous donner des exemples, outre, en dehors... en plus du centre
40 communautaire ici?

M. GILBERT OTIS :

5 Bien, comme je vous dis, Saint-Damase, pour moi, c'en est déjà une importante, ça, parce que le vieux bâtiment qu'il y avait icitte, là, il manquait de nous tomber sur la tête, ça fait que c'est une grande chose qu'ils ont pu faire avec ça, là, et ils ont sûrement fait d'autres choses, eux autres, pour leurs petits organismes de loisirs, n'importe quoi, dans leur municipalité, là -- leur école, n'importe quoi, là -- mais comme je vous dis, je ne peux pas vous répondre là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

10 C'est bon, merci.

M. GILBERT OTIS :

15 Ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup, monsieur Otis, pour votre participation.

M. GILBERT OTIS :

Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

25 Bonne soirée, merci bien.

LE COMMISSAIRE :

30 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

35 On va maintenant passer à madame Rachel... madame Rachel Fahlman -- pardon -- qui représente Vent d'élus.

40

VENT D'ÉLUS (DM6)
M^{me} RACHEL FAHLMAN
M. STÉPHANE VINCELETTE

5

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. Est-ce que vous nous entendez bien?

10

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend bien, madame Fahlman. Est-ce que vous voulez... Donc, je vous rappelle les règles. Vous avez 10 minutes pour résumer votre mémoire -- que nous avons lu, que nous avons en main. Si, d'aventure, je vois que le 10 minutes approche et que vous n'êtes pas sur le bord de conclure, je vais être obligée de vous interrompre pour vous demander de raccourcir un peu, puis ensuite, la commission va vouloir échanger avec vous.

15

Je vous demanderais, en commençant, de présenter la personne qui vous accompagne.

20

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Oui, donc je suis accompagnée ce soir de monsieur Stéphane Vincelette qui est le secrétaire de Vent d'élus.

25

M. STÉPHANE VINCELETTE :

Bonsoir.

30

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Donc, je vais commencer en vous expliquant, comme c'est écrit dans notre mémoire, que Vent d'élus, on a plusieurs préoccupations au sujet du développement de la filière éolienne dans son ensemble, un développement que nous jugeons antidémocratique, précipité et sans vision d'ensemble, et donc le projet en question ce soir, c'est un projet qui s'insère dans ce développement, et donc c'est pour cette raison que nous participons ce soir. Et on tient toujours à souligner que nous ne sommes pas opposés au développement éolien, au contraire, on s'oppose à la façon dont se développe la filière. La nuance est, bien sûr, importante, donc c'est pour ça qu'on la souligne.

35

40

Donc, la première section du mémoire parle de l'emplacement du projet. Donc, on sait que les

5 éoliennes vont être construites en partie sur des terres agricoles, et selon nous, les terres agricoles ne devraient en aucun cas être utilisées pour le développement éolien. On sait que le territoire agricole dans son ensemble représente 5 % du territoire québécois tandis que la zone cultivable, quant à elle, ne représente que 2 %, donc pour nous, c'est un non-sens de vouloir aller gruger aussi peu qu'un hectare de ces terres qui pourraient servir, justement, à nourrir ou à produire des produits agricoles.

On va vous citer aussi le directeur général de l'Union des producteurs agricoles, Charles-Félix Ross, qui a dit que :

10 *« Les terres agricoles sont une ressource rare et non renouvelable. Elles servent à nourrir les populations. Elles doivent être protégées et conservées pour les prochaines générations. C'est une responsabilité collective. »*

15 Il dit aussi, dans le discours que nous citons, qu'il y a plus de... Entre 1988 et 2022, 24 651 hectares ont été exclus de la zone agricole, et dans la même période, un autre 61 097 hectares ont été sacrifiés pour des utilisations non agricoles qui incluent, entre autres, des projets éoliens.

20 Donc, les usages non agricoles qui se produisent lors d'un projet éolien sont des approches, selon lui, sournoises, car les terres visées par leur implantation demeurent comptabilisées en zone verte. Or, elles perdent leur vocation agricole et, plus souvent qu'autrement, de manière irrémédiable parce qu'on sait, entre autres, que souvent, les bases des éoliennes restent... une grande partie reste enfouie à tout jamais si, un jour, on démantèlerait le parc à la fin de sa vie utile. Donc, on sait aussi que les usages non agricoles sont une source importante d'ennuis et d'inconvénients à la pratique de l'agriculture et au travail des producteurs, et finalement, il dit que l'implantation des parcs éoliens est, bien sûr, un exemple d'un usage non agricole.

25 Donc, compte tenu, en fait, de la rareté de ces terres agricoles au Québec, pourquoi... la question qu'on se pose, c'est pourquoi est-ce qu'on utiliserait ces terres-là pour des parcs éoliens quand on a beaucoup d'autres endroits où on pourrait placer ces parcs?

30 Un autre élément de notre mémoire, c'est la question des finances. Donc, on sait que ce projet fait miroiter des retombées économiques pour le milieu, mais c'est le modèle de développement privatisé choisi pour ce projet qui est préoccupant pour nous. Donc, ce n'est pas une bonne façon, dans notre vision, de financer les municipalités puisqu'une grande partie des profits iront dans les poches des investisseurs privés et non dans notre portefeuille collectif et, bien sûr, le portefeuille des municipalités concernées. On sait qu'il y a eu beaucoup d'avancées depuis le début de la filière éolienne en termes de redevances pour les milieux concernés, mais n'en demeure pas moins qu'en partenariat public-privé, bien, c'est beaucoup des profits qui s'en vont dans les portefeuilles des compagnies privées.

40 On vous cite dans cette section l'analyste indépendant Jean-François Blain qui dit que :

« Le modèle de développement privilégié, qui consiste à multiplier les partenariats financiers, nuira à la bonne planification du secteur énergétique et à la cohésion de son développement, attachera la réalisation des projets à des intérêts économiques particuliers au détriment de toutes autres considérations sociales et environnementales et mènera graduellement vers une dénationalisation accélérée du secteur électrique québécois. »

5

Il dit, en fait, qu'il y a d'autres moyens de fournir aux régions le soutien économique dont elles ont besoin. Il évoquait, entre autres, un fonds régional de développement qui pourrait être mis sur pied si, justement, la propriété de notre production énergétique, surtout dans le secteur éolien, demeurerait entièrement entre les mains du public.

10

Donc, ça nous mène, en fait, à notre section sur la privatisation, et on cite surtout le rapport publié par l'Institut de recherche en économie contemporaine qui a été publié en mars 2024 intitulé « La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec », et dans ce rapport de l'IRÉC, on comprend, finalement, qu'on perd des millions, si ce n'est pas des milliards de dollars, en fonds publics à cause de la privatisation de la filière.

15

Donc, pour nous, c'est une préoccupation très importante et on se demande pourquoi on devrait priver autant Hydro-Québec de ces revenus très importants que la population québécoise. Quand on parle d'infrastructures municipales ou de la santé publique, tous ces fonds-là pourraient servir, justement, à améliorer notre qualité de vie collective. Donc, c'est quand même un élément qui est important à retenir dû à la façon dont on développe la filière.

20

Un autre élément qui nous préoccupe, c'est la confidentialité, et on sait que ce projet a été fait avec une société en commandite, et donc l'accès à l'information devient complètement impossible à cause des règles qui régissent les sociétés privées, où la Loi sur l'accès à l'information dans le secteur privé ne permet d'obtenir que les informations détenues par la société dans la seule mesure où le demandeur est directement concerné. Donc, finalement, on a une opacité totale et une perte de contrôle démocratique sur les décisions, autant les élus que les citoyens. Donc ça, on n'aurait pas cette opacité si, justement, la filière éolienne était entièrement gérée par le secteur public.

25

30

Ensuite, on se demande aussi pourquoi on dit que ce projet va contribuer à la transition énergétique parce qu'aujourd'hui, il n'existe aucune loi, aucun règlement, à tous les niveaux -- fédéral, provincial ou municipal -- qui assure que pour chaque mégawattheure d'énergie produit par un projet comme celui-ci, qu'on retire de notre consommation l'équivalent en produits pétroliers. Donc, finalement, ce qu'on constate, c'est qu'on assiste ici, avec ce projet, à une addition de notre production énergétique et non à une transition en bonne et due forme. Ça ne veut pas dire que ce projet-là ne pourrait pas contribuer à une transition s'il y avait un encadrement à ce niveau pour s'assurer qu'il participerait.

35

40

Oui. Ensuite, bon, on arrive vers la fin, mais il y a les alternatives aussi qui auraient... qui n'ont peut-être pas été étudiées, mais on voulait soulever un autre rapport de l'IRÉC qui parlait d'une stratégie

thermique, et ce que ça veut dire, c'est, en fait, récupérer la chaleur qui est autrement perdue par le chauffage de nos bâtiments, et l'IRÉC souligne qu'Hydro-Québec cherche à ajouter 60 térawattheures d'ici 2035, et si on utilisait les rejets thermiques valorisables au Québec, on aurait 56,7 térawattheures d'énergie, donc...

5

LA PRÉSIDENTE :

Madame Fahlman.

10

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

15

Madame Fahlman, il va falloir... La fin approche, alors il vous reste 1 minute 20.

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

20

OK, c'est bon. Donc, je vais... Parfait, bien, je vais céder la parole à mon collègue puis on ira comme ça.

M. STÉPHANE VINCELETTE :

25

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM6)

Début de la phrase, à la page 8 : « Un BAPE générique sur la filière éolienne permettrait [...] »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] tant qu'il n'y aura pas eu un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec. »

30

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Merci.

35

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Vincelette.

40

M. STÉPHANE VINCELETTE :

Merci.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Benoit a quelques questions.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, j'aimerais revenir sur certains éléments de votre mémoire ou de votre présentation. La première question porte sur l'utilisation des terres agricoles. La commission se demande sur quelles terres ou dans quels milieux seraient à privilégier, en fait, pour l'implantation des éoliennes? Est-ce qu'on doit comprendre que c'est préférable, selon vous, en milieu forestier?

15

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Pas nécessairement en milieu forestier. En fait, il y a une proposition qui a été faite, en fait, de placer les éoliennes dans les réservoirs des bassins d'Hydro-Québec puis sur le pourtour, qui sont des milieux qui sont déjà hautement perturbés et qui permettraient justement, aussi, d'installer des éoliennes plus puissantes puisqu'elles seront plus éloignées de toute personne, et aussi... Bien, en fait, c'est une proposition qui a été faite et qui serait le point de départ pour, justement, utiliser des milieux déjà perturbés. Au lieu d'aller dans des terres agricoles, au lieu de rajouter des chemins et perturber des forêts, aussi, on pourrait aller dans des milieux où il y a, en plus, des postes de départ. C'est en fait Louis-Gilles Francoeur qui a fait cette suggestion à Hydro-Québec qui a déjà analysé la question, mais on se demande où en est rendue la réflexion à ce niveau-là.

20

25

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci. La deuxième question porte sur le modèle de développement qui est en partenariat public-privé, vous avez écrit dans votre mémoire que ça crée des iniquités entre les municipalités; certaines municipalités reçoivent des revenus directement alors que d'autres n'en reçoivent pas. Donc, la question pour vous, c'est : en quoi est-ce qu'un modèle qui serait 100 % public changerait cette situation-là?

30

35

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

En fait, si les fonds revenaient entièrement au public, on pourrait instaurer ce que monsieur Blain a proposé, ce serait d'avoir ce fonds de développement régional qui permettrait, justement, aux milieux qui en ont le plus besoin d'obtenir des fonds. Dans certains cas, les projets qu'on voit actuellement, c'est

40

dans des milieux qui ont besoin de cet appui financier, mais ça permettrait à des municipalités qui n'ont pas de possibilités de développer des projets éoliens de tirer quand même des redevances -- bien, des redevances ou un appui financier intéressant pour leur milieu aussi.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Selon notre compréhension, le Plan d'action 2023 d'Hydro-Québec prévoit une reprise du développement de la filière éolienne, justement, en partenariat avec les communautés locales -- pardon. Est-ce que ce modèle-là, donc qui impliquerait Hydro-Québec comme maître d'oeuvre avec les communautés répondrait, justement, à vos attentes?

10 **M^{me} RACHEL FAHLMAN :**

Bien, en fait, il va falloir voir exactement comment ça va être mis en oeuvre. Est-ce que ça va être fait de façon démocratique? Est-ce que ça va encore être en partenariat avec le milieu privé? Est-ce que ça va être de l'actionnariat au lieu, vraiment, de la propriété 100 % d'Hydro-Québec? C'est des questions qu'on a aussi.

15
20 Donc, si c'était entièrement public et sous contrôle démocratique et il y avait, bien sûr, un BAPE générique avant d'en arriver à d'autres projets, ça pourrait devenir plus intéressant, je pense, pour l'ensemble de la population québécoise.

LE COMMISSAIRE :

25 Très bien, je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

30 Alors, merci beaucoup à tous les deux.

M^{me} RACHEL FAHLMAN :

Merci à vous.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonne fin de soirée.

40

M. STÉPHANE VINCELETTE :

Merci, vous aussi.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous annonce que le registre est fermé et nous allons passer à notre dernière participante pour ce soir. Il s'agit de madame Janie Vachon-Robillard qui est quelque part en ligne.

10

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA (DM19)

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD

15 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Oui, bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

20

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous entends.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

25

OK, parfait. Bonjour, je suis...

LA PRÉSIDENTE :

30

Madame Vachon-Robillard, je vous rappelle les règles habituelles. Vous avez 10 minutes pour résumer votre mémoire, et vers la fin, si je vois que ça risque de s'éterniser un peu, je vais vous faire signe pour que vous puissiez conclure.

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

35

Parfait. Alors, je suis porte-parole du collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska, alors effectivement, on est de l'extérieur de la région. Nous, si on s'intéresse à ce projet-là puis qu'on a décidé de déposer un mémoire, c'est qu'on a, ici, eu un projet éolien qui s'est proposé dans notre MRC et le vécu que nous avons eu, c'est d'avoir, en fait, des élus favorables à ce projet-là avant même qu'il y ait un processus d'information de la population et de recherche de tous les éléments, tous les enjeux qui

40

pouvaient avoir lieu autour d'un tel projet.

5 Nous, ça nous préoccupait qu'il y ait déjà une volonté des élus municipaux sans consulter toute la population là-dessus. C'était important pour nous qu'il y ait un choix collectif qui soit pris si on décidait d'avoir des éoliennes dans la région pour avoir des retombées économiques, qu'il y ait une discussion d'à quoi allait servir cet argent-là, mais aussi, quels étaient les avantages versus les désavantages, et donc on s'est appelé « Pour un choix éclairé » et le mémoire porte ce nom-là aussi, c'est très important pour nous. Donc, un choix éclairé, ça veut dire de prendre le temps vraiment de voir, de comprendre les avantages, mais aussi de prendre autant de temps à comprendre les désavantages, et aussi, qu'il y ait des alternatives proposées. S'il n'y a pas d'alternatives qu'on peut entrevoir et que c'est l'unique projet qu'on propose, on est déjà limité dans notre liberté de faire un choix libre et éclairé.

10 Alors, c'est ça, et en fait, ça fait deux ans que c'est arrivé chez nous et qu'on s'est informé, qu'on a décidé de prendre à bras-le-corps cette idée de faire un choix éclairé et d'aller regarder toutes les avenues, et on a appris plein de choses, on s'est rendu compte de plein de choses qu'on n'aurait pas pu savoir si, finalement, les élus avaient dit « oui », six mois à peine après le lancement de l'appel d'offres -- en fait, c'était même quatre mois -- puis qu'on s'était retrouvé rapidement dans le processus avec un BAPE. On n'aurait pas pu être autant préparé que ce qu'on l'est maintenant, et c'est dans cette optique-là qu'on voulait intervenir au BAPE, même si c'est dans une autre région, parce qu'on pense qu'on a acquis des éléments de réponse d'informations qui sont pertinents pour les autres projets également et parce que notre vision du chez nous s'est élargie à tout le Québec; en fin de compte, de regarder si c'était avantageux pour tout le Québec ces projets-là éoliens.

20 Et notamment, au niveau financier, on s'est rendu compte que ça ne l'était pas nécessairement, qu'il y avait des experts qui nommaient qu'en fait, on a perdu beaucoup d'argent avec ces projets-là. On a eu Robert Laplante, qui est directeur de l'IRÉC -- l'Institut de recherche en économie contemporaine -- qui est venu donner une conférence chez nous et qui nous a expliqué que oui, effectivement, c'est des retombées économiques très intéressantes pour les communautés, mais en fait, ce n'est que des miettes. On propose quelque chose de reluisant parce que les municipalités sont tellement étouffées puis on a tellement de la misère en région, le développement régional n'est pas bien fait pour l'instant et il y aurait vraiment d'autres possibilités de développement à ce niveau-là. Mais on s'accroche à des miettes, alors que les retombées de l'éolien sont beaucoup plus grandes, mais elles s'en vont dans le privé, et ça, c'est problématique, comme ça a aussi été expliqué dans le rapport -- la personne précédente qui l'a expliqué.

35 Donc ça, c'est une des choses que nous, on a cherché à comprendre, et je suis très sensible quand j'entends les gens de la région s'attacher aux retombées économiques que ça va leur apporter et je suis très interpellée que toutes les régions puissent avoir l'argent qu'ils ont besoin pour se développer adéquatement, mais on pense qu'il y aurait d'autres modèles à aller chercher qui seraient beaucoup plus avantageux pour ça, et il faut aller les chercher.

40 Donc, ça revient dans l'idée de départ, il faut avoir des alternatives, il ne faut pas que la seule

possibilité, ce soit de dire oui à un projet éolien pour avoir les sous pour se développer adéquatement. Et ça reste inéquitable de cette façon-là, aussi, parce qu'il y aura toujours des localités qui ne pourront pas avoir d'éolien, mais qui vont quand même avoir besoin d'argent pour avoir un développement régional.

5

Donc, on trouve qu'au niveau des bénéfices et des risques, les risques sont sous-pesés et ne sont pas assez fouillés, qu'il manque d'études pour l'instant, et que c'est aussi toujours dans une vision de développement économique qu'il est nécessaire d'être en croissance. Le développement régional pourrait se faire sans nécessairement impliquer une croissance aussi grande.

10

Par exemple, si on pense, la justification première des projets éoliens, c'est la nécessité d'avoir de l'énergie pour faire une transition énergétique; nous, on remet ça en question pour les mêmes raisons qui vous ont été présentées précédemment. Pour l'instant, on pense que ça va n'être qu'une accumulation d'énergie. Ça a été démontré à plein d'endroits dans le monde qu'en général, quand on ajoute des énergies renouvelables, ce n'est qu'un ajout, on ne retire jamais l'énergie du pétrole, et ça, ça n'a pas été prouvé. Donc, on pense que la justification de départ a besoin d'être davantage débattue et que cette nécessité d'avoir plus, plus, plus d'énergie, elle est aussi problématique parce qu'il y a vraiment des experts qui montrent qu'en ce moment, l'état de la crise au niveau, non seulement, du climat, mais de la biodiversité demande qu'on réduise, qu'on soit dans un mouvement de décroissance ou, au moins, qu'on reste stable.

15

20

Et il y a une crise des métaux aussi. À chaque fois qu'on construit quelque chose de nouveau, on a besoin de métaux, et si on va fouiller dans ce dossier-là, il y a de plus en plus d'information puis d'auteurs qui se penchent là-dessus, c'est une véritable crise qu'on ne voit pas où on s'en va. Il faudrait aller chercher autant de métaux que ce qu'on a extrait de la terre jusqu'à maintenant dans les quelques années devant nous pour être capable de réaliser la transition énergétique sans décroître. Donc, ça aussi, c'est quelque chose à investiguer, la justification de départ d'avoir besoin de tant plus d'énergie au lieu d'aller chercher des solutions pour diminuer notre consommation énergétique en priorité.

25

Et ensuite de ça, bien, comme je vous disais tout à l'heure, il y a les risques qui sont sous-estimés. Alors, dans le mémoire, on vous parle de pollution visuelle, pollution sonore. Les normes de modélisation par rapport au son ne sont pas adéquates. On n'a pas, aussi, les études par rapport aux nouvelles grosses éoliennes et l'innocuité sur la santé, par exemple, pour les riverains. Il y a aussi des risques pour l'eau qui ont été démontrés, d'ailleurs, dans des reportages de La semaine verte, des endroits où les éoliennes ont contaminé les ressources d'eau. Il y a aussi les PFAS qui sont des polluants éternels, que ce n'est pas encore bien su comment est-ce que ça peut affecter, mais il y a des endroits où les éoliennes sont plus vieilles -- en France, notamment -- où ils ont commencé à fouiller puis à voir que ça, c'est problématique parce que ça se dépose dans des terres agricoles. Il y a aussi le cas des insectes. Les populations d'insectes, il y a quelques études et chercheurs qui commencent à alerter qu'il faut faire une étude à ce niveau-là. Les insectes sont à la base de la chaîne alimentaire. On

30

35

40

est dans une crise de biodiversité; si on met à risque les insectes, bien, c'est des répercussions qui vont loin.

5 Donc, c'est nécessaire pour nous qu'il y ait un BAPE générique qui soit fait pour évaluer correctement les impacts des nouvelles éoliennes, de cette nouvelle puissance-là, autant chez les humains que pour l'environnement. Qu'on soit à même, aussi, de vérifier, avec le BAPE générique, c'est quoi le meilleur modèle de développement de l'éolien.

10 Alors, je précise que nous non plus, nous n'avons pas pris une position d'être contre l'éolien, mais bien que ce soit fait de façon démocratique et intelligente, qui serve le bien commun et qu'on ait pris le temps de réfléchir comme il faut, puisque ce n'est pas des structures qui ne laisseront pas de trace et qui n'ont pas d'impact quand on les construit. Même si l'image qui est véhiculée, c'est qu'une éolienne, c'est vert et que c'est une ressource abondante et gratuite; oui, mais non, parce qu'il faut quand même aller chercher les métaux pour construire, mettre du ciment dans la terre et ça a des impacts qu'il ne faut pas négliger.

15
20 Donc, il faut bien soupeser tout ça avant de pouvoir continuer le développement éolien parce qu'on veut qu'il soit fait d'une façon que les Québécois vont être fiers et contents de ce développement-là. Donc, le BAPE générique est vraiment important pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Vachon, il vous reste... madame Vachon, il vous reste une minute.

25 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

30 Parfait. Donc nous, nous demandons que le développement éolien soit donc bien justifié en termes énergétiques au niveau qu'il y ait un débat public par rapport à ça, un vaste débat public pour justifier ça avant de choisir combien d'éoliennes on va développer au Québec; que ce soit un développement démocratique, autant localement, qu'on ait fait des choix éclairés avec les populations puis qu'il y ait des référendums pour vraiment valider qui est d'accord et si la majorité est d'accord avec ça, parce qu'il y a toujours une différence entre les gens qui vont faire de l'argent avec les projets puis ceux qui n'en feront pas, ça fait qu'il faut tenir ça en compte aussi. On veut que ce soit un développement entièrement public et non pas qu'on perde de l'argent avec le privé puis qu'il ne reste que des miettes; on veut que ce soit transparent, complètement, et puis donc pas de société en commandite, qu'on ait accès à toute l'information; on veut que ce soit respectueux du territoire et des habitants.

35
40 Et donc, dans cette optique-là, nous recommandons que le projet ne soit pas approuvé maintenant et qu'il y ait d'abord d'autres étapes pour vraiment que le développement éolien au Québec

se fasse de façon réfléchiée et pour le bien commun de tous, et qu'entre temps, il y ait d'autres modèles de développement régional qui soient envisagés pour qu'il y ait des alternatives pour les régions. Je vous remercie.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Merci beaucoup, madame Vachon. Si vous le voulez bien, on va échanger, j'ai quelques questions tirées de votre mémoire. On va commencer par un point que vous n'avez pas beaucoup abordé dans votre présentation. Je le comprends parce que votre mémoire est quand même assez long, vous avez dû résumer, mais ça concerne -- et c'est quelque chose qui est revenu dans plusieurs mémoires -- la volonté qu'il y ait un cadre réglementaire qui soit développé. Je vous cite, vous dites que : « Actuellement, le Québec manque d'un cadre réglementaire clair et cohérent pour orienter les énergies renouvelables vers les objectifs de décarbonation. »

15 Vous avez un peu soulevé ça, vous n'êtes pas certaine que le projet va vraiment servir à ça, pourriez-vous élaborer un petit peu sur cette affirmation? Dans le sens que moi, j'aimerais savoir en quoi ça devrait constituer ce cadre-là, est-ce que c'est forcément par la voie réglementaire qu'on y arriverait ou il y a d'autres options?

20 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

25 Je ne suis probablement pas la meilleure pour vous répondre si ça nécessite un cadre réglementaire, mais ce que ça nécessite, c'est qu'on ait une preuve. Comme citoyenne, moi, j'ai besoin d'avoir une preuve que si on a besoin de faire des sacrifices au niveau de terres agricoles, de terres boisées pour mettre des éoliennes, on doit être certain qu'on a fait l'effort de réduction maximum qu'on pouvait faire au niveau énergétique avant de construire des nouveaux projets, puis qu'ensuite, on me prouve que cette construction-là de nouveau projet va vraiment permettre de réduire l'apport d'énergie pétrolière et puis des GES. Si on a pas cette preuve-là puis qu'on... En ce moment, ce qu'on a compris, c'est que 75 % de l'énergie du plan d'Hydro-Québec allait servir à la décarbonation, mais en ce moment, dans le concret, ce qui a été évalué par les organismes *environnementals*, je ne me souviens plus du pourcentage, je ne l'ai pas sur le bout de la langue, mais c'est très faible, c'est très loin du 75 %, il me semble que ça tournait autour du 10. Ça fait que dans ce contexte-là, on n'a pas de preuve que ça va vraiment se passer, et ça, ça manque. Ça fait que je ne sais pas c'est quoi la meilleure façon d'aller chercher cette preuve-là, mais moi, comme citoyenne, avant d'être convaincue, il manque de preuve, c'est ça mon point.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

40 D'accord. Puis je voudrais revenir aussi avec vous sur quelque chose que vous élaborez quand même beaucoup dans votre mémoire, c'est l'histoire du choix éclairé. Vous dites, et je vous cite, que :

« Les consultations tenues par les promoteurs du projet ne garantissent en aucun cas le choix éclairé. »
Alors, selon vous, qui serait le mieux placé pour faire ces consultations-là? On sait qu'actuellement,
dans la procédure d'évaluation environnementale, le ministère de l'Environnement encourage les
initiateurs de projet à entreprendre des consultations très tôt dans le processus d'élaboration du projet,
vous remettez cette façon de faire là en doute, dans le fond. Alors, pour vous, qui devrait faire ces
consultations-là?

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

Nous, ce qu'on a demandé dans notre MRC, c'est qu'il y ait des experts indépendants qui ne sont
pas en conflit d'intérêts, qui n'ont aucun intérêt financier à venir nous exposer leur analyse, et ça a été
refusé comme démarche par les élus en place. On n'était pas nécessairement contre que les
promoteurs viennent exposer leur projet puisque c'est eux qui le réfléchissent, il faut bien qu'ils nous le
présentent, mais ce n'est pas suffisant... -- pardon -- ce n'est pas suffisant pour avoir tous les côtés de
la médaille, parce qu'on s'entend que quelqu'un qui a intérêt à ce qu'un projet soit aimé et adopté ne va
pas nous présenter... Je vous donne un exemple parce que c'est une question que j'avais posée puis
qu'on m'avait promis d'avoir une réponse. Ils ne nous ont pas présenté que les éoliennes utilisaient du
bois spécial, qui n'existe qu'en Amazonie, et que ça cause de la déforestation en Amazonie pour aller
chercher le bois de balsa, je crois, qui est très léger et qui sert à construire les pales. On m'a dit qu'ils ne
pouvaient pas dire que c'était vraiment ça qu'il y avait dans les pales et qu'ils allaient me revenir avec la
réponse, puis je ne l'ai jamais eue la réponse. Vous voyez, t'sais, il y a des côtés négatifs des éoliennes
qu'on va venir faire de l'énergie plus verte chez nous, mais on va polluer ailleurs -- en Chine, pour les
métaux rares, puis en Amazonie -- mais ça, ce n'est pas grave, t'sais. Mais ça, on n'en parlera pas dans
une rencontre avec des promoteurs, ça fait qu'on a besoin d'avoir d'autres gens qui viennent nous en
parler.

Nous, dans notre cas, bien, c'est un collectif de citoyens qui a décidé d'aller chercher une couple
d'experts pour aller avoir un autre point de vue, ça a été notre démarche. Est-ce qu'il y aurait une
meilleure façon de faire? Mais l'important, c'est que les gens qui apportent l'information aux citoyens ne
soient pas soit en conflit d'intérêts parce qu'ils font de l'argent avec le projet ou soit en conflit d'intérêts
dans le sens qu'il y a une volonté gouvernementale de faire en sorte qu'il y ait plein d'éoliennes, en ce
moment, sur le territoire. Ça se sent, ça passe par la FQM aussi et l'UMQ qui envoient des courriels aux
municipalités pour leur dire de sauter sur les projets puis que c'est très important de se préparer puis
que c'est la bonne façon d'aller chercher l'argent qu'ils ont besoin. Il ne faut pas non plus que ce soit
quelqu'un qui est influencé par cette nécessité absolue de mettre des éoliennes, il faut que ça vienne
d'une source qui est neutre, t'sais, parce qu'en ce moment, quand je vois le message de l'UMQ ou le
FQM, je me dis : les gens de la FQM puis l'UMQ ne pourraient pas venir me présenter tous les aspects
négatifs de façon honnête parce qu'ils seraient en contradiction avec l'orientation de leur organisation.

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends.

5 **M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Je ne sais pas si ma réponse est claire.

LA PRÉSIDENTE :

10

Oui, oui, je vous remercie. J'aurais peut-être une dernière question, mais qui concerne notre projet à l'étude aujourd'hui, Canton MacNider, toujours dans la notion de choix éclairé. Ici, les gens vivent déjà avec un parc éolien. Est-ce que vous croyez que cette expérience-là peut... Puis là, je ne vous parle pas nécessairement du volet financier, mais de la cohabitation depuis 10 ans avec un parc éolien. Est-ce que vous croyez ou vous ne croyez pas que cette proximité-là leur permet de faire un choix éclairé étant donné qu'ils vivent, eux, au jour le jour, avec un parc existant?

15

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

20

La chose qui me préoccupe, c'est que les éoliennes qui s'en viennent sont vraiment différentes des éoliennes avec lesquelles ils vivent déjà. Est-ce que ça leur a été vraiment présenté, juste visuellement, la différence entre l'éolienne actuelle et l'éolienne qui s'en vient, au niveau de la puissance, de la distance où il va y avoir des infrasons? Est-ce que ça, ils ont vraiment eu les informations comparatives pour, justement, bénéficier du choix éclairé? Je n'en suis pas convaincue. J'espère pour les gens que si le projet va de l'avant, ils n'auront pas une mauvaise surprise en se disant -- en se fiant sur les éoliennes qu'ils ont déjà pour accepter le nouveau projet. Ça, c'est ma crainte dans comment je vois le processus, actuellement. Je pense qu'il a probablement failli, à ce niveau-là, d'expériences réelles avec ces grosses éoliennes qu'on ne connaît pas vraiment.

25

30

Mais effectivement, je pense qu'ils ont peut-être... oui, ils ont une part d'information de plus que nous, on n'avait pas, si vous voulez, mais je pense que les éoliennes qui s'en viennent sont vraiment différentes. Ça a fait partie de nos recherches, nous, au début, on a appelé les gens en Gaspésie qui connaissaient les éoliennes et on leur disait : « Nous, la hauteur des éoliennes, qu'ils nous ont dit, c'est 200 mètres. » Puis là, ils nous disaient : « Bien non, ça ne se peut pas, tu as mal compris l'information. » Là, on est retourné chercher, on a dit : « On n'a pas mal compris l'information, c'est vraiment 200 mètres. » Je ne me souviens plus combien ils nous avaient dit de mètres qu'elles étaient leurs éoliennes, mais ils n'en revenaient pas : « Déjà, les nôtres sont immenses, comment ils peuvent faire ça encore 30 %, 40 % plus haut? » Donc, c'est ça.

35

40

LA PRÉSIDENTE :

OK. Bien, je vous remercie beaucoup, madame, pour votre participation ce soir et je vous souhaite une excellente fin de soirée, merci bien.

5

M^{me} JANIE VACHON-ROBILLARD :

Pareillement, merci.

10

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je remercie tous ceux et celles qui ont présenté un mémoire ou une opinion verbale ce soir, je vous souhaite une excellente fin de soirée; merci à toute l'équipe qui nous supporte au niveau technique. Je vous convie à la séance de demain qui débutera ici même à 13 h 30.

15

Bonne soirée, tout le monde, bon retour chez vous.

20

LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 h 24

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 MAI À 13 H 30

25

Je, soussignée, MARIE-ANNE RENÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

30

Et j'ai signé,



35

Marie-Anne René, s.o.

40